

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°36-2023-005

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2023

Sommaire

Centre Départemental Gériatrique de l'Indre / Centre Départemental	
Gériatrique de l'Indre	
36-2023-01-01-00003 - Décision de délégation de signature à M. Jean-Claude	
MORTEAU N°A/2023 (3 pages)	Page 5
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la	
Protection des Populations / Direction Départementale de l'Emploi, du	
Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations	
36-2023-01-19-00002 - Arrêté portant désignation des membres du comité	
social d'administration de proximité de la DDETSPP de l'Indre (2 pages)	Page 9
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des	
Populations / Protections des Populations	
36-2023-01-19-00004 - ARRÊTE PRÉFECTORAL DE LEVÉE D'UN PERIMETRE	
REGLEMENTE SUITE A UNE DÉCLARATION D'INFECTION D'INFLUENZA	
AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (4 pages)	Page 12
Direction Départementale des Finances Publiques / Direction	
Départementale des Finances Publiques	
36-2023-01-13-00002 - Arrêté de délégation de signature de Madame	
Isabelle SOUGY, comptable, responsable de service de la publicité foncière	
et de l'enregistrement Châteauroux 1 à compter du 13 janvier 2023 (2	
pages)	Page 17
36-2023-01-13-00001 - Arrêté portant délégation de signature de Madame	
Anne LAURES, comptable publique responsable du Service des Impôts	
Entreprises à compter du 13 janvier 2023. (2 pages)	Page 20
36-2023-01-16-00001 - Délégation de signature en matière domaniale en	
date du 16 janvier 2023 (2 pages)	Page 23
Direction Départementale des Territoires / Direction	
36-2023-01-18-00001 - Décision de désignation des agents chargés du	
contrôle sur place ??(dossiers ANAH de subvention et conventionnement)	
(1 page)	Page 26
Direction Départementale des Territoires / Service d'appui aux territoires	
ruraux	
36-2023-01-10-00003 - Arrêté relatif à l'indemnisation des dégâts de gibier	
dans l'Indre pour l'année 2022 (6 pages)	Page 28
Direction Départementale des Territoires / Service habitat construction	
36-2023-01-13-00003 - Arrêté portant résiliation de la convention ANAH	
n°36/3/04.1992/80.429/0/00000/1146 concernant un logement locatif	
social sis 3 avenue Rollinat à Argenton sur Creuse (4 pages)	Page 35

Direction des Services Départementaux de l'Education Na	tionale / Direction	
des Services Départementaux de l'Education Nationale		
36-2022-10-13-00001 - ap compo CDEN (2 pages)	Page 4	0
36-2023-01-04-00003 - Arrêté DSDEN portant subdéléga	tion de signature	
pour les missions jeunesse sports engagement civique et	vie asso 06012023	
(2 pages)	Page 4	.3
36-2023-01-03-00002 - Arrêté fixant la liste des organisat	ions autorisées à	
désigner des représentants au sein du CSASD de l'indre	(1 page) Page 4	6
Indriance-Centre Hospitalier Châteauroux / Indriance-Cer	tre Hospitalier	
Châteauroux		
36-2023-01-01-00002 - Décision de délégation de signatu	re fonction achat	
du groupement hospitalier de territoire de l'Indre N°202	23/05 (4 pages) Page 4	8
Maison Centrale de St Maur / Maison Centrale de St Maur		
36-2023-01-11-00002 - arrêté portant nomination des me	embres au comité	
social d'administration spécial de la maison centrale de	Saint-Maur (2	
pages)	Page 5	3
Préfecture de l'Indre / Direction de la Citoyenneté et de la	a Légalité	
36-2023-01-19-00003 - arrêté de convocation des électe	urs de Jeu-Maloches	
les 5 et 12 mars 2023 (4 pages)	Page 5	6
Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet		
36-2023-01-17-00003 - Arrêté du 17 janvier 2023 portant	renouvellement	
des membres de la commission départementale de vidé	eoprotection (4	
pages)	Page 6	31
36-2023-01-03-00003 - Médaille d'honneur agricole pron	notion du	
01/01/2023 (2 pages)	Page 6	6
36-2023-01-02-00004 - Médaille d'honneur du travail pro	motion du 1er	
janvier 2023 (26 pages)	Page 6	9
36-2023-01-02-00005 - Médaille d'honneur régionale dép	partementale et	
communale promotion du 1er janvier 2023 (21 pages)	Page 9	6
36-2023-01-02-00006 - Médaille de bronze de la jeunesse	e des sports et de	
l'engagement associatif promotion du 1er janvier 2023 (2 pages) Page 11	8
Préfecture de l'Indre / Direction du Développement Local	et de	
l'Environnement		
36-2023-01-12-00004 - Arrêté de dérogation du 12/01/20	23 modifiant la	
destination d'une subvention DSIL à la commune du Po	nt-Chrétien	
Chabenet (2 pages)	Page 12	21
36-2023-01-12-00005 - Arrêté de dérogation du 12/01/20	23 portant	
modification de la destination d'une subvention DSIL à	la commune de	
CLUIS (3 pages)	Page 12	
36-2023-01-19-00001 - arrêté modif composition CDAC	(2 pages) Page 12	8.

36-2023-01-06-00002 - Arrêté portant délégation de signature à M. Gilles	
HALBOUT recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de	3
l'académie d'Orléans-Tours. (3 pages)	Page 131
36-2023-01-17-00002 - Arrêté portant délégation de signature à Mme	
Christine DIACON, directrice régionale des affaires culturelles Centre-Val	
de Loire. (2 pages)	Page 135
Préfecture de l'Indre / Sous Préfecture d'Issoudun	
36-2023-01-17-00001 - Arrêté du 17 janvier 2023 portant convocation des	
flactoring de la company de Dougle las discourses E et 12 mans 2022 mans	

électeurs de la commune de Paudy les dimanches 5 et 12 mars 2023 pour l'élection de 4 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalité de

dépôt des candidatures (3 pages)

Page 138

Centre Départemental Gériatrique de l'Indre

36-2023-01-01-00003

Décision de délégation de signature à M. Jean-Claude MORTEAU N°A/2023



DECISION

DÉLÉGATION DE SIGNATURE N° A/2023

Le Directeur du groupe EP'AGE 36,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33 à D 6143-36 et L.6143-7;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU la délibération N° 4/2014 du 17 juin 2014 entre le Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, le Centre Hospitalier de Valençay, le Centre Hospitalier de Levroux et l'EHPAD de Vatan ;

VU la loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé ;

VU les articles L 6132-1 à L 613-6 du code de la santé publique instituant les GHT;

VU le décret N° 2016-254 relatif aux GHT du 27/04/2016 modifié par le décret du 2 mai 2017 ;

VU la note de cadrage sur la fonction achat mutualisée du GHT 36 du 19 décembre 2017 entre le centre hospitalier de CHATEAUROUX établissement support du GHT 36 et les « établissements parties » au GHT 36 :

VU la décision J/2022 sur la gestion des congés et autorisation d'absence applicable au 1st janvier 2023 :

VU l'arrêté de nomination de M. Jean-Claude MORTEAU pris par le CNG en date du 19/12/2022 dans les fonctions de Directeur des Affaires Economiques, Logistiques, Travaux et développement Durable de la Direction Commune EP'AGE 36 :

VU le procès-verbal d'installation de M. Jean-Claude MORTEAU en date du 02 janvier 2023 ;

VU l'organigramme général du centre départemental gériatrique de l'Indre ;

VU l'organigramme de la Direction Commune EP'AGE 36 :

VU les nécessités de service.

DÉCIDE

Centre Départemental Gériatrique de l'indre 8.P. 317 36006 CHATEAUROUX CEDEX Tél: 02.54.53.77.50 Fax: 02.54.53.77.72 Courriel: cdci@cdq138.fr

Courriel : <u>cddiffeddi36.fr</u> Site : <u>www.cddi36.fr</u> Centre Hospiteller Valençay Place de l'égilse 36600 VALENCAY Tél : 02.54.00.30.00 Fax : 02.54.00.30,50 Courriel : <u>hivalencay@hivalencay.fr</u> Site : <u>worw.hivalencay.fr</u>

Centre Hospitalier Levroux
60 Rue Nationale 36110 LEVROUX
761: 02.54.29.10.00 Fax: 02.54.29.10.19
Courriet: hospital@hi-levroux.fr
Site: www.hi-levroux.fr

EHPAD Le Bois Rosier 2, rue Jean Levasseur 36150 VATAN 761: 02.54.49,71.56 Fax: 02.54.49,85,34 Courriel: lebois rosier@ehosd-vatan.fr Site: www.ahosd-vatan.fr

ARTICLE 1:

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Claude MORTEAU, Directeur des Affaires Economiques, Logistiques, Travaux et Développement Durable du CDGI, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur :

- 1) Les actes, décisions et documents afférents à la gestion des affaires économiques du groupe EP'AGE 36 :
 - o Les documents nécessaires à l'élaboration du rapport annuel de gestion des affaires économiques
 - Les documents nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'achat internes et externes en coordination avec l'établissement support du GHT 36.
- 2) Les actes, décisions et documents afférents à la gestion des travaux du CDGI et en collaboration avec les référents des autres sites du groupe EP'AGE 36 :
 - Les documents nécessaires à l'organisation et suivi opérationnel des activités / projets, coordination avec les interlocuteurs internes et externes pour le bon déroulement des travaux
- 3) Les actes, décisions et informations afférents à la politique de développement durable du CDGI et en collaboration avec les référents des autres sites du groupe EP'AGE 36.
- 4) Les décisions relatives à l'organisation du travail, congés, autorisation d'absence sur les personnels placés sous son autorité (décision J/2022 relative à la gestion des congés et autorisation d'absences).

ARTICLE 2:

En référence à la note de cadrage citée en référence sur la fonction achat mutualisée, qui précise :

- o La fonction approvisionnement reste de la compétence de chaque direction d'établissement partie au GHT36 :
- La mise en place de la fonction achat mutualisée implique l'engagement des établissements parties de passer par l'établissement support du GHT 36 pour leurs achats au fur et à mesure du renouvellement des marchés en cours.
- o L'objectif de convergence des marchés est initié au 1er janvier 2018 et doit être effectif au 31 décembre 2020.
- Les prérogatives des établissements parties consisteront pour les nouveaux marchés de définir leurs besoins respectifs et de les transmettre à l'établissement support du GHT 36 ainsi que l'exécution des marchés une fois que l'établissement support aura procédé à la passation de ces nouveaux marchés et des accords-cadres.
- M. Jean-Claude MORTEAU est désigné comme référent achat du groupe EP'AGE 36 auprès de l'établissement support du GHT 36 et reçoit délégation de signature permanente pour signer les documents afférents à la gestion des procédures de marchés publics du groupe EP'AGE 36 :
 - o Les documents relatifs à l'exécution des marchés
 - o Les documents relatifs aux marchés renouvelés avant le 31/12/2019
 - o Les documents nécessaires à l'élaboration des besoins des nouveaux marchés après le 1/1/2020
 - o Les documents nécessaires à la préparation et suivi des commissions techniques et de choix
 - o Les documents relatifs à la Planification annuelle/pluriannuelle

ARTICLE 3:

M. Jean-Claude MORTEAU reçoit la délégation, en qualité d'ordonnateur suppléant, en l'absence du directeur.

ARTICLE 4:

Sont réservés à la signature du directeur, les ordres de réquisition du trésorier hospitalier de l'Indre. M. Jean-Claude MORTEAU n'est pas habilité à signer :

- o des documents de référence et notes d'Instruction relatifs à l'organisation générale de l'établissement,
- o des décisions relatives au personnel de direction.
- o des ordres de mission et les états de frais des cadres de direction,
- o des décisions et lettres qu'il jugera opportun de faire signer par le directeur
- o des avenants aux contrats et marchés en cours signés avant le 31/12/2019

Centre Départemental Gériatrique de l'Indre B.P. 317 36008 CHATEAUROUX GEDEX Tél : 02.34.53.77.50 Fax : 02.64.63.77.72 Courriel : gdgl@cdgl36.fr Site : www.cdgl38.fr

Centre Nospitaller Valençay
Place de l'égilse 36600 VALENCAY
Plate 302.54.00.30.00 Fax: 02.54.00.30.50
Courriel: jhkelencay@hivelencay.fr
Site: www.hivelencay.fr

Centre Hospitalier Levroux
60 Rus Nationale 36110 LEVROUX
Tél : 02.54.29.10.00 Fex : 02.54.29.10.10
Courriel : hopital@hi-levroux.fr
Site : www.hi-levroux.fr

EHPAD Le Bois Roeier 2, rue Jean Levesseur 36150 VATAN Tél : 02.54.49.71.56 Fex : 02.54.49.85.34 Courriel : <u>lehoisroeier@ehoad-vatan.fr</u> Site : <u>www.ehoad-vatan.fr</u>

ARTICLE 5:

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2023.

La présente délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du CDGI et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre. Elle sera insérée dans le registre des décisions de la direction commune domicilié au CDGI.

Le directeur peut à tout moment retirer la présente délégation au délégataire désigné.

Cette décision est notifiée au délégataire et sera communiquée au Trésorier hospitalier de l'Indre.

CHATEAUROUX, le 1er janvier 2023

Le Directeur du goupe EP'AGE 36,

Prançois DEVINEAGO ///ng/o

Le délégataire, Directeur des affaires économiques logistiques, travaux et développement durable,

Jean-Claude MORTEAU

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

36-2023-01-19-00002

Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la DDETSPP de l'Indre



Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre

Arrêté nº

du

janvier 2023

portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre et de sa formation spécialisée

La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre,

Vu le code général de la fonction publique;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles :

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition du CSA et pour la composition de la formation spécialisée,

Arrête :

Article 1er

Le comité social d'administration de proximité de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre est composé comme suit :

- a) Représentants de l'administration :
- Mme DUPUY-CHRISTOPHE Viviane, directrice départementale, présidente ;
- Le responsable du secrétariat général commun départemental ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ou son représentant
 - b) Représentants du personnel : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre	de CGT
Mme FLATRES Isabelle	Mme DESMARETZ Nadège
Mme MATHIEU Aurélie	M TRAVERS Alain
Au titre	de CFDT
Mme PORCHEREL Laure-Clémence	
Au titre d	de UNSA
Mme FOUCHET Véronique	M BIDEAUX Nicolas

Article 3

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

Membres titulaires	Membres suppléants	
Au titre de	CGT	
Mme FLATRES Isabelle Mme DESMARETZ N		
Mme MATHIEU Aurélie	M TRAVERS Alain	
Au titre de	CFDT	
Mme PORCHEREL Laure-Clémence		
Au titre de	UNSA	
Mme FOUCHET Véronique	M BIDEAUX Nicolas	

Article 4

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 5

La directrice départementales de la DDETSPP de l'indre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19.01. 2023

La directrice départementales de la DDETSPP de l'indre

Viviane DUPUY-CHRISTOPHE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

36-2023-01-19-00004

ARRÊTE PRÉFECTORAL DE LEVÉE D'UN
PERIMETRE REGLEMENTE SUITE A UNE
DÉCLARATION D'INFECTION D'INFLUENZA
AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE



Liberté Égalité Fraternité Direction départementale de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations

Service santé et protection animales - environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° du DE LEVEE D'UN PERIMETRE REGLEMENTE SUITE A UNE DECLARATION D'INFECTION D'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

LE PRÉFET DE L'INDRE,

- VU le règlement (CE) n°853/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;
- le règlement (CE) n°1069/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n°1774/2002 (règlement relatif aux sous-produits animaux);
- VU le règlement (UE) 2016/429 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale (« législation sur la santé animale »);
- le règlement d'exécution (UE) 2018/1882 de la Commission du 3 décembre 2018 sur l'application de certaines dispositions en matière de prévention et de lutte contre les maladies à des catégories de maladies répertoriées et établissant une liste des espèces et des groupes d'espèces qui présentent un risque considérable du point de vue de la propagation de ces maladies répertoriées ;
- VU le règlement délégué (UE) 2020/687 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles relatives à la prévention de certaines maladies répertoriées et à la lutte contre celles-ci ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 223-8;
- VU le code de la justice administrative, notamment son article R. 421-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BREDIN en qualité de préfet de l'Indre ;

Place de la Victoire et des Alliés, CS 80583, 36019 CHÂTEAUROUX Cedex - Tél : 02 54 29 50 00 - www.indre.gouv.fr

- VU l'arrêté modifié du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage ;
- VU l'arrêté du 10 septembre 2001 modifié fixant les mesures financières relatives à la lutte contre les pestes aviaires : maladie de Newcastle et influenza aviaire ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 octobre 2005 fixant les règles générales de police sanitaire relatives aux produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;
- VU l'arrêté ministériel modifié du 18 janvier 2008 fixant des mesures techniques et administratives relatives à la lutte contre l'influenza aviaire ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 mars 2016 modifié relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs ;
- VU l'arrêté ministériel modifié du 14 mars 2018 modifié relatif aux mesures de prévention de la propagation des maladies animales via le transport par véhicules routiers d'oiseaux vivants ;
- VU l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination (directions départementales interministérielles);
- VU l'arrêté ministériel modifié du 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité applicables par les opérateurs et les professionnels liés aux animaux dans les établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains;
- VU l'arrêté ministériel du 29 septembre 2022 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 donnant délégation de signature à Viviane Dupuy-Christophe, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre;
- Vu l'arrêté préfectoral n°36-2022-12-20-00004 du 20 décembre 2022 déterminant une zone réglementée suite à une déclaration d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène ;
- **Vu** l'arrêté n°2022-224-DDETSPP du 13 décembre 2022 de mise sous surveillance d'un établissement suspect au regard de l'influenza ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2022-225-DDETSPP du 16 décembre 2022 portant déclaration d'infection d'un élevage par l'influenza hautement pathogène ;

Considérant les mesures d'abattage des volailles, ainsi que les opérations préliminaires de nettoyage et désinfection (D0) mises en œuvre dans le foyer de Poulaines le 16 décembre 2022 ;

Considérant les résultats favorables des visites vétérinaires prévues par l'arrêté préfectoral n° 36-2022-12-20-00004 du 20 décembre 2022 ;

Considérant l'absence de survenue de nouvelles suspicions d'influenza aviaire hautement pathogène plus de trente jours après la décontamination préliminaire du foyer dans la zone de protection, la zone de surveillance et la zone réglementée supplémentaire définies par l'arrêté préfectoral n° 36-2022-12-20-00004 du 20 décembre 2022;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

ARRÊTE:

Article 1er : Définition

L'arrêté préfectoral 36-2022-12-20-00004 du 20 décembre 2022 déterminant un périmètre réglementé suite à une déclaration d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène sur la commune de

Poulaines est abrogé.

Article 2: Recours

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Limoges, par courrier postal adressé au 1 cours Vergniaud – 87000 Limoges, ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr/, sous un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative.

Article 3 : Délai de mise en œuvre

La secrétaire générale de la préfecture, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, les maires des communes concernées, les vétérinaires sanitaires sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre et affiché dans les mairies concernées. Il entre en vigueur à la date de publication au RAA.

Fait à Châteauroux, le 19 janvier 2023

Le préfet, par délégation, la directrice départementale

Viviane DUPUY-CHRISTOPHE

Direction Départementale des Finances Publiques

36-2023-01-13-00002

Arrêté de délégation de signature de Madame Isabelle SOUGY, comptable, responsable de service de la publicité foncière et de l'enregistrement Châteauroux 1 à compter du 13 janvier 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement CHÂTEAUROUX 1

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV :

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à **Mmes Laure DUBOST et Amandine FUSI** inspectrices, adjointes au responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement CHÂTEAUROUX 1 à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant :
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

- 1°) dans la limite de 10 000 €, à **M Thierry CANAVA** contrôleur principal des finances publiques et **MME Catherine HALLER** contractuelle ;
- 2°) dans la limite de 2 000 €, à Mme Sophie GADIOU agente administrative principale.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre.

A CHÂTEAUROUX, le 13 janvier 2023

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière et de l'enregistrement Châteauroux 1

Isabelle SOUGY

Direction Départementale des Finances Publiques

36-2023-01-13-00001

Arrêté portant délégation de signature de Madame Anne LAURES, comptable publique responsable du Service des Impôts Entreprises à compter du 13 janvier 2023.

Arrêté portant délégation de signature

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de l'INDRE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV :

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme **GUEGANTON Régine** et à Mme **MUZZOLINI Marie-France**, inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de l'INDRE, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** :
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de **100 000 €** par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

LEGENDRE Cécile	PRUD'HOMME Eddy	POIRIER Jean-Charles
SWIRBLESKA Éric	WYSS Denis	CROZON Patricia
BASCOULERGUE Éric	RENEAUD Pascale	THOMAS Stéphanie
GATEFIN Axel	GRUCHET Dominique	LOUBET Anne-Marie
LOUBET Sébastien	PLANTUREUX Eveline	LEFEBVRE Sabine
MOREAU Christine	ROMANO-GEIGER Carine	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LEFEBRE Sabine	Contrôleuse	10 000,00 €	6 mois	10 000,00 €
MOREAU Christine	Contrôleuse	10 000,00 €	6 mois	10 000,00 €
ROMANO-GEIGER	Contrôleuse	10 000,00 €	6 mois	10 000,00 €
Carine				

Article 4

Le présent arrêté prend effet le 16 janvier 2023 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre.

A Issoudun, le 13 janvier 2023

La comptable publique,

Responsable du Service des Impôts des Entreprises,

L. Comptable Public,

Anne LAURES

Direction Départementale des Finances Publiques

36-2023-01-16-00001

Délégation de signature en matière domaniale en date du 16 janvier 2023



Liberté Égalité Fraternité



Direction départementale des Finances Publiques de l'INDRE

10 rue Albert 1er 36019 CHATEAUROUX cédex

Téléphone : 02 54 60 34 34 ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur départemental des Finances Publiques de l'Indre ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 modifiée relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 modifié relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M Stéphane BREDIN en qualité de Préfet de l'Indre, à compter du 8 mars 2021;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Nadine CHAIB en qualité de Secrétaire Générale de la préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 05 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Hervé POUYANNE, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur départemental des Finances Publiques de l'Indre;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Indre en date du 26 décembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Hervé POUYANNE, Directeur départemental des Finances Publiques de l'Indre;

ARRETE

Article 1er.

En application de l'arrêté du 26 décembre 2022 susvisé, délégation de signature est conférée à :

- Monsieur Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques, sans limitation de montant ;
- Monsieur Jean-Yves AUDEOUD, administrateur des finances publiques adjoint, sans limitation de montant;
- Madame Catherine EDMONT, inspectrice principale des finances publiques, sans limitation de montant ;
- Madame Françoise MENARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, sans limitation de montant;
- Monsieur Raphaël RONDARD, inspecteur des finances publiques, dans la limite de 30 000 €;

à effet de signer les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes:

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion et de réalisation des biens domaniaux.	
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	général de la propriété des personnes
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	
5	Attribution des concessions de logements. Art. R. 2124-67, R. 2222-18, R. du code général de la proprié personnes publiques.	
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

<u>Article 2.</u> – Le Directeur départemental des Finances Publiques de l'Indre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

A Châteauroux le 16 janvier 2023,

Hervé POUYANNE

Administrateur Général des Finances Publiques,

Direction Départementale des Territoires

36-2023-01-18-00001

Décision de désignation des agents chargés du contrôle sur place (dossiers ANAH de subvention et conventionnement)



Décision de désignation des agents chargés du contrôle sur place (dossiers ANAH de subvention et conventionnement)

DECISION n° 36-2023-01-18-00001 du

18 JAN. 2023

Vu les articles L.321-1, L.321-4, L.321-8, R.321-12 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat et notamment l'article 17-B du règlement général de l'ANAH;

Vu l'arrêté n° 36-2021-08-01-00002 du 1er août 2021 nommant M. Rik VANDERERVEN, délégué adjoint de l'ANAH et portant délégation de signature

DECIDE:

Article 1:

Les agents du service Habitat et Construction, de la Direction Départementale des Territoires, listés ci-dessous sont désignés pour contrôler, sur place, tout élément lié à une demande de subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ou de conventionnement de logements dans le parc privé :

Référente du pôle Anah, agent de l'unité Habitat Logement : Carole GENOT

Instructrices ANAH, agents de l'unité Habitat Logement : Sophie GUITTARD BANCHEREAU et Flore ROYNEL

Chargée des opérations Anah, agent de l'unité Habitat Logement :Frédérique BOUTIN

Responsable de l'unité Habitat Logement : Josué PLOQUET

Article 2:

La décision du 11 août 2021 est abrogée

Aricle 3:

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Pour le délégué de l'Agence, Le délégué adjoint

RIK VANDERERVEN

Direction Départementale des Territoires

36-2023-01-10-00003

Arrêté relatif à l'indemnisation des dégâts de gibier dans l'Indre pour l'année 2022



Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ du 10 1 miles 2022 relatif à l'indemnisation des dégâts de gibier dans l'Indre pour l'année 2022

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 426-5, R. 426-6 à R. 426-9 et R. 426-13 ;

Vu les décisions prises par la commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier dans ses séances des 26 janvier 2022, 13 avril 2022, 8 juin 2022, 7 septembre 2022, 19 octobre 2022 et 23 novembre 2022;

Vu les décisions prises par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa formation spécialisée compétente en matière d'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et récoltes agricoles réunie les 7 mars 2022, 25 octobre 2022 et 6 décembre 2022 ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Dans le cadre de l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier aux cultures et aux récoltes agricoles, les barèmes suivants sont adoptés comme suit :

Fixation du barème des prix pour la remise en état des prairies pour l'indemnisation des travaux effectués entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 (CDCFS du 7 mars 2022)

	Barème CDI
CULTURES	
manuelle (l'heure)	20,31 €/heure
mécanique : herse (1 passage) (2 passages croisés)	37,27 €/ha 86,78 €/ha
mécanique : herse à prairie (1 passage) (2 passages)	66,27 €/ha 103,69 €/ha
mécanique : herse animée	89,28 €/ha
mécanique : herse animée + semoir	128,11 €/ha
rouleau	36,07 €/ha
charrue	130,58 €/ha
rotavator	94,24 €/ha
semoir	66,27 €/ha
semoir direct	69,03 €/ha
traitement	48,87 €/ha
semence fourragère	153,85 €/ha
broyeur à marteau	94,24 €/ha

cover-crop	40,95 €/ha
quad + semoir	12,60 €/ha

Fixation du barème des prix des travaux de ressemis des principales cultures et des prix de semences (CDCFS du 7 mars 2022)

e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	Barème CDI
Ressemis	
herse animée + semoir	128,11 €/ha
semoir	66,27 €/ha
semoir à semis direct	75,83 €/ha
semences de céréales	115,64 €/ha
semences de maïs	189,91 €/ha
semences de pois	216,85 €/ha
semis de colza	104,75 €/ha
semis de Millet	41,25 €/ha
semis de tournesol	99,00 €/ha
traitement	48,87 €/ha

Validation de la liste des experts et estimateurs pour 2022 (CDCFS du 7 mars 2022)

Audebert Thierry	21, route de Charost 36100 Saint Georges sur Arnon	06.80.06.90.57 / 02.48.26.31.25 (soir) 02.54.04.04.03 fax audebertexpert36@orange.fr
de Cauwer François	La Gouillonerie 36400 Vicq-Exemplet	02.54.30.05.26 Tél/fax 06.08.30.84.69 francoisdecauwer@orange.fr
Delorme Gérard	Les Chataîgniers 36230 Saint Denis de Jouhet	02.54.30.72.30 Tél/fax 06.70.66.27.80 mt.delorme@orange.fr
Dutheil Benoît	Le Pas des Brandes 36370 Belâbre	02.54.28.76.05 Tél/fax 06.80.65.16.66 duth.exp@wanadoo.fr
Houdailles Jacques	8, rue Grande 36800 Saint Gaultier	02.54.24.82.26 / 06.10.40.48.19 02.54.47.17.64 fax jacques.houdaille@gmail.com
Lavaud Benoît	La Fosse Noire 36220 Lingé	06.38.40.09.23 b.lavaud@experts-fonciers.com
Ledoux Antoine	Dangy 36260 Paudy	06.86.67.05.93 aledoux989@gmail.com
Roy Mathieu	Aigues Joignant 36370 Saint Hilaire sur Benaize	06.32.51.78.72 expertise.mathieuroy@gmail.com
Thomas Laurent	Le Gué Saint Léger 36100 Meunet-Planches	06.85.03.43.10 laurent.thomas36@wanadoo.fr
Verneau Frédéric	14, route de Chandelle 36350 Luant	06.60.84.20.06 verneaufrederic3@gmail.com

Fixation du barème des prix pour le foin, les céréales, oléagineux et protéagineux (CDCFS du 25 octobre 2022)

	Barème CDI
CULTURES	
foin	14,40 €/quintal
foin de légumineuses (Luzerne-Sainfoin)	15,93 €/quintal
CÉRÉALES	
blé dur	41,10 €/quintal
blé tendre	31,40 €/quintal
orge de mouture	27,10 €/quintal
orge brassicole de printemps	34,30 €/quintal
orge brassicole d'hiver	29,90 €/quintal
avoine	26,10 €/quintal
seigle	29,90 €/quintal
triticale	28,30 €/quintal
épeautre	31,40 €/quintal
méteil	28,30 €/quintal
OLÉAGINEUX - PROTÉAGINEUX	
colza	61,20 €/quintal
pois fourrager	37,50 €/quintal
féveroles	37,80 €/quintal
soja	67,00 €/quintal
vesce	
pois d'hiver vert	37,50 €/quintal

Fixation des denrées suivantes pour la campagne d'indemnisation 2022 (CDCFS du 6 décembre 2022)

	Barème CDI
CULTURES	
maïs grain	29,80 €/quintal
maïs ensilage (matière verte)	6,70 €/quintal
maïs ensilage (100 % matière sèche)	22,33 €/quintal
tournesol alimentaire	59,40 €/ quintal
tournesol oléique	59,40 €/quintal
millet	46,00 €/quintal
sorgho grain	30,00 €/quintal
sarrasin	72,00 €/quintal
lin	70,00 €/quintal

Fixation du barème des pertes de récolte totale (pour frais de récolte non engagés si parcelle endommagée dans sa totalité) (CDCFS du 6 décembre 2022)

	Barème CDI
CULTURES	
maïs grain	132,50 €/Ha
autres cultures	94,00 €/Ha

Fixation du barème d'indemnisation des denrées cultivées en agriculture biologique, hors contrat (CDCFS du 6 décembre 2022)

CULTURES	Barème Abio 2022
surfaces herbacées temporaires/ artificielles	
foin	18,80 €/quintal
céréales	
triticale hiver et printemps	27,90 €/quintal
maïs Grain	31,10 €/quintal
maïs ensilage	31,50 €/quintal
sarrasin	72,90 €/quintal
tournesol	58,50 €/quintal

Fixation des dates extrêmes d'enlèvement pour 2023 (CDCFS du 6 décembre 2022)

Cultures	Proposition des dates limites d'enlèvement à fixer pour les récoltes 2023
herbage (1ère pature)	1 ^{er} juillet
fourrage artificiel (1ère coupe)	15 juillet
fourrage naturel (1ère coupe)	15 juillet
colza	05 août
orge d'hiver	1 ^{er} août
orge de printemps	1 ^{er} août
oeillette-pavot	15 août
avoine d'hiver	20 août
avoine de printemps	20 août
blé dur	20 août
blé tendre d'hiver	20 août
blé tendre de printemps	20 août
féverolles - Pois fourragers	20 août
lentilles vertes	20 août
mélange orge-avoine	20 août
seigle	20 août
lin	30 septembre
trèfle (semence)	1 ^{er} octobre
tabac	15 octobre
maïs ensilage	15 octobre
pomme de terre	15 octobre
houblon	15 octobre
luzerne (semence)	1 ^{er} novembre
moha	1 ^{er} novembre
betterave fourragère	1 ^{er} novembre
tournesol	1 ^{er} novembre
vignes	1 ^{er} novembre
sarrasin	15 novembre
maïs grain	1 ^{er} décembre
millet	1 ^{er} décembre
sorgho	1 ^{er} décembre
choux fourrager	Pas de date limite

<u>Article 2:</u> La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à la rubrique « Recueil des Actes Administratifs ».

S ___

Stéphane BREDIN



Voies et délais de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet de l'Indre (place de la Victoire et des Alliés – BP 583 – 36019 Châteauroux Cedex) ;

- un recours hiérarchique, adressé au ministre chargé de l'environnement;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Limoges (1, cours Vergniaud – 87000-Limoges) ou sur le site www.telerecours.fr, Ce recours peut être formulé via le télérecours citoyen (à l'adresse www.telerecours.fr).

Les recours doivent être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception. Ils n'ont pas d'effet suspensif.

Direction Départementale des Territoires

36-2023-01-13-00003

Arrêté portant résiliation de la convention ANAH n°36/3/04.1992/80.429/0/000000/1146 concernant un logement locatif social sis 3 avenue Rollinat à Argenton sur Creuse



Direction
Départementale des Territoires
Service habitat et construction

ARRÊTÉ n°

portant résiliation de la convention ANAH n° 36/3/04.1992/80.429/0/000000/1146 concernant un logement locatif social sis 3 avenue Rollinat à Argenton sur Creuse

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.351-2 et L. 353-12 fixant les modalités de résiliation unilatéral prononcées par l'État;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BREDIN en qualité de préfet de l'Indre ;

Vu l'arrêté n° 36-2021-01-14-004 du 14 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Indre ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant nomination de M. Rik VANDERERVEN, en qualité de directeur départemental des territoires de l'Indre à compter du 9 août 2021 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2021-08-05-00001 du 5 août 2021 portant délégation de signature à M. Rik VANDERERVEN, en qualité de directeur départemental des territoires de l'Indre et sa modification de septembre 2021;

Vu l'arrêté n° 36-2022-12-20-00001 du 20 décembre 2022 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires ;

Cité administrative, Bd George Sand – CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX Cedex - Téi : 02 54 53 20 36 – ddt@.indre.gouv.fr

Vu la convention n° 36/3/04.1992/80.429/0/000000/1146 en date du 15 avril 1992 conclue entre le ministre de l'urbanisme et du logement agissant au nom de l'État, représenté par le préfet, et M. et Mme Nobert TISSIER, et concernant un logement situé 3 avenue Rollinat à Argenton, publiée et enregistrée à la conservation des hypothèques de Châteauroux, le 21 avril 1992, volume 1992 L, n° 2842 ;

Vu la demande, par courriel en date du 1^{er} décembre 2022 de Maître Sébastien BLERON représentant Mme Yvette TISSIER, de résiliation à titre exceptionnel de la convention susvisée;

Vu la date d'expiration de la convention fixée au 30 juin 2001 et renouvelée par tacite reconduction pour des périodes triennales comme prévu par les conventions ANAH antérieures à 2006 ;

Considérant le projet d'achat de l'immeuble par un acquéreur et libre de tout locataire depuis 2010 ;

Considérant le cas particulier des conventions ANAH antérieures à 2006 prévoyant la reconduction desdites conventions par tacite reconduction pour des périodes triennales ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1er: La convention n° 36-/3/04.1992/80.429/0/000000/1146 en date du 15 avril 1992 est résiliée par l'État, en application de l'article L 353-12 du code de la construction et de l'habitation à la date de la publication du présent arrêté à la conservation des hypothèques de Châteauroux.

Article 2 : Désignation de l'immeuble Logement situé au 3 avenue Rollinat à Argenton sur Creuse (36200)

Cadastré section AH n° 0001 d'une superficie de 146 m².

Article 3 : Origine de propriété

L'immeuble appartient à Mme Yvette TISSIER veuve de Monsieur Norbert TISSIER, pour lui en avoir été attribué aux termes d'un acte reçu par Maître BARBET, notaire à Argenton sur Creuse, le 31 juillet 1986, publié et enregistré au bureau des hypothèques de Châteauroux le 1^{er} octobre 1986 volume 557 n° 90.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera publié au service de la publicité foncière de Châteauroux.

<u>Article 5</u>: Les frais de publication du présent arrêté au fichier immobilier seront à la charge du bailleur.

<u>Article 6</u>: Le présent arrêté sera notifié pour information à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Mutualité Sociale Agricole de Châteauroux

<u>Article 7</u>: Le directeur départemental des territoires de l'Indre est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé

A Châteauroux, le 1 3 JAN 2023

Le Préfet, Pour le préfet et par délégation, Le chef de service Habitat et Construction,

Hasan KAZ

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le Préfet certifie la présente copie sur 3 pages conforme à la minute et à l'expédition de ladite résiliation et destinée à recevoir la mention de publicité, laquelle ne contient aucun renvoi ni mot nul.

CERTIFICAT D'IDENTITE:

Le Préfet du Département de l'Indre soussigné, certifie en outre que l'identité des parties dénoncées dans le présent document, telle qu'elle figure en tête de la présente et à la suite de leur nom, lui a été régulièrement justifiée au vu des statuts.

Fait à Châteauroux, le 13 JAN, 2023

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le chef de service Habitat et
Construction.

Hasan KAZ

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

36-2022-10-13-00001

ap compo CDEN



DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'INDRE Cabinet du Directeur académique

ARRÊTÉ du 🐴 📆 , to 👀 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Éducation nationale

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 213-1, L. 235-1 et R. 235-1 à R. 235-15;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

Vu la circulaire du 19 novembre 1985 relative aux compétences et fonctions des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu l'arrêté n° 2017037-002 du 16 juin 2017 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 portant modification de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2022 portant modification de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Vu la proposition du président de l'union des délégués départementaux de l'éducation nationale de l'Indre ;

Vu la proposition de la présidente de la ligue de l'enseignement – FOL de l'Indre ;

Considérant qu'il a lieu de modifier la composition du conseil départemental de l'éducation nationale;

Sur proposition de M. le directeur académique des services de l'éducation nationale ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Modification de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2021 est modifié comme suit :

b.1 représentant des Associations complémentaires de l'enseignement public

Madame Dominique FLEURAT succède à Madame Danièle DESPAX en tant que membre titulaire représentant la ligue de l'enseignement – fédération des organisation laïque de l'Indre.

L'article 2 de l'arrêté du 21 janvier 2022 est modifié comme suit :

En outre, siège à titre consultatif :

Madame Béatrice BILLARD succède à Monsieur JOURDAIN, en tant que membre titulaire représentant l'UDENNI. Madame Marie-José LLOYD est désignée pour suppléer madame BILLARD.

Article 2:

La secrétaire générale de la préfecture et le président du conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacune des membres et aux autorités ou organisations ayant désigné des membres ainsi qu'à ceux-ci et publié au « recueil des actes administratifs » de la préfecture.

Stéphane BREDIN

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

36-2023-01-04-00003

Arrêté DSDEN portant subdélégation de signature pour les missions jeunesse sports engagement civique et vie asso 06012023



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Indre

ARRÊTÉ

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS JEUNESSE, SPORTS, ENGAGEMENT CIVIQUE ET VIE ASSOCIATIVE, RELEVANT DES COMPETENCES DES AUTORITES ACADEMIQUES

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'INDRE,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'éducation :

VU le code du service national, notamment ses articles L. 111-2 et R. 113-1;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 432-1;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 22 décembre 2022 paru au J.O n°0297 du 23 décembre 2022 portant nomination du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours - Monsieur Gilles HALBOUT;

VU le décret du 24 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Paul OBELLIANNE, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre ;

VU le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en oeuvre ;

VU le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

VU le protocole national entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en oeuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1er janvier 2021;

VU l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, Loiret et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Centre-Val de Loire à compter du 1er janvier 2021;

VU l'arrêté rectoral du 3 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur OBELLIANNE, directeur académique ;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature à l'effet de signer l'ensemble des actes et correspondances précisés à l'article 1 et de l'arrêté du 18 décembre 2020 en dehors des exceptions mentionnées est donnée à :

- Mme Maryse PASQUET, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Indre ;
- Mme Axelle TUGEND, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports ;
- M. David GALLOIS, conseiller d'animation sportive, adjoint au chef de service.

Article 2: La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le recteur et par délégation,

Pour le directeur académique,

Article 3 : Les agents subdélégataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 04/01/2023

Jean-Paul OBELLIANNE

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

36-2023-01-03-00002

Arrêté fixant la liste des organisations autorisées à désigner des représentants au sein du CSASD de l'indre



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Indre

Arrêté du 03 janvier 2023

Fixant la liste des organisations syndicales autorisées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration spécial du département de l'Indre

L'Inspecteur d'académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Indre,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Arrête:

Article 1er – Les organisations syndicales autorisées à désigner des représentants des personnels au sein du comité social d'administration spécial du département de l'Indre sont les suivantes :

FSU 5 sièges
 UNSA 4 sièges
 CGT 1 siège

Article 2 – La date limite fixée aux autorisations syndicales listées dans l'article précédent pour désigner leurs représentants est le 18 janvier 2023

Article 3 - L'Inspecteur d'académie – Directeur Académique des services de l'éducation nationale de l'Indre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,

L'Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Indre

Jean-Paul OBELLIANNE

Indriance-Centre Hospitalier Châteauroux

36-2023-01-01-00002

Décision de délégation de signature fonction achat du groupement hospitalier de territoire de l'Indre N°2023/05



DECISION DELEGATION DE SIGNATURE FONCTION ACHAT DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE L'INDRE

N° 2023/05

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L. 6143-7;
- Vue le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article (1°, 2° 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi nº 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à la transformation du système de santé ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 1er novembre 2020 entre les centres hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, les E.H.PA.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 9 octobre 2020 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1^{et} novembre 2020;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 décembre 2022 portant affectation de M. Edouard GALLAND directeur d'hôpital (hors classe), en qualité de directeur-adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux aux centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, et aux E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER;
- Vu la décision d'installation n° 2023/03 en date du 1^{er} janvier 2023 établie à la date de prise de fonctions de M. Edouard GALLAND ;
- Vu la délégation de signature n° 2023/04 du 1et janvier 2023 portant délégation de signature à M. Edouard GALLAND directeur adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux ;
- Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-0061 du 1^{er} juillet 2016 portant création du G.H.T. de l'Indre et désignation du centre hospitalier de CHATEAUROUX établissement support du G.H.T. de l'Indre ;
- Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-0071 du 30 août 2016 portant approbation de la convention constitutive du G.H.T. de l'Indre et ses avenants :
 - N° 1 approuvé par arrêté n° 2017 OSMS-0015 du 9 mars 2017.
 - N° 2 approuvé par arrêté n° 2017-OS-0056 du 30 août 2017.
 - \bullet N° 3 approuvé par arrêté n° 2019-OS-0099 du 28 novembre 2019.
- Vu la note de cadrage du 19 décembre 2017, relative à la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre ;
- Vu la fiche de mission établie pour le directeur de la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre ;
- Vu les nécessités de service ;



La directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC établissement support du G.H.T. de l'Indre, LA CHATRE, et des E.H.P.A.D. de d'ARGENTON-SUR-CREUSE et SAINT GAULTIER (Indre),

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Edouard GALLAND**, directeur-adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, directeur de la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation de la directrice, les actes, décisions et documents relevant de ses attributions, à savoir :

- Conformément à l'article R 6132-16 du CSP, tous les actes qui relèvent de la fonction achat mutualisée du G.H.T. d l'Indre et comprenant les missions suivantes :
 - O l'élaboration de la politique et de stratégies d'achat de l'ensemble des domaines d'achats,
 - O la planification et la passation des marchés,
 - o le contrôle de gestion des achats.

Cette délégation de signature couvre toutes les familles d'achat :

- Les achats d'exploitation : produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux), prestations et petits matériels biomédicaux et de biologie, prestations hôtelières (restauration, blanchisserie, déchets...) et petits matériels non médicaux, petits matériels et prestations logistiques, prestations intellectuelles (consultations, juridiques...) etc.
- Les achats d'investissements : travaux d'équipements biomédicaux et généraux, équipements et logiciels informatiques, réseaux informatiques et de téléphonie,...) etc.

Article 2

En tant que de besoin, la directrice du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.H.T. de l'Indre délègue une partie de ses attributions de comptable matière (notamment lorsque le directeur adjoint exerce les fonctions d'ordonnateur lors du remplacement de la directrice d'établissement).

Sont réservés à la signature de la directrice de l'établissement support du G.H.T. de l'Indre, les ordres de réquisition du comptable public.

Article 3

La présente délégation de signature prend effet au 1er janvier 2023 pour une durée d'un an par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance des conseils de surveillance et conseils d'administrations des établissements parties du G.H.T. de l'Indre et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.H.T. de l'Indre, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, et SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation au délégataire désigné.



Article 4

Cette décision est notifiée au délégataire et sera communiquée :

- au président du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC établissement support du G.H.T. de l'Indre,
 - au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC.
 - aux directeurs des établissements parties du G.H.T. de l'Indre,

Et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domicilié au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 5

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>

CHATEAUROUX, le 1er janvier 2023

La délégante, directrice du Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.HT., de la direction commune, Le délégataire,

Le directeur-adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux, de la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre

Maison Centrale de St Maur

36-2023-01-11-00002

arrêté portant nomination des membres au comité social d'administration spécial de la maison centrale de Saint-Maur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 11 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial de la Maison Centrale de Saint-Maur

La cheffe d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial de la Maison Centrale de Saint-Maur les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
FO	Mme DELACORTE Sandrine	M. ALECTON Olivier
	M. CORTHIER Julien	M. ASSANI Kazouini
	M. DESABRES Thomas	M. DESQUINS Cyril
	M. ETIENNE Jacques	M. DESSAINT Wilfried
	M. LEVALLOIS Frédéric	M. RAMALINGOM Judicaël

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

La cheffe d'établissement de la Maison Centrale de Saint-Maur est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Fait le 11 janvier 2023

La cheffe d'établissement,

Estelle PERZ

Préfecture de l'Indre

36-2023-01-19-00003

arrêté de convocation des électeurs de Jeu-Maloches les 5 et 12 mars 2023



Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau de la réglementation générale et des élections

ARRÊTÉ du 19 janvier 2023 portant convocation des électeurs de la commune de Jeu-Maloches les dimanches 5 et 12 mars 2023 pour l'élection de 4 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures

LA SOUS-PRÉFÈTE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAUROUX,

Vu le code électoral;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2022 fixant le nombre, l'emplacement et les périmètres des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 août 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Jeu-Maloches les dimanches 3 et 10 octobre 2021 pour l'élection de 10 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Jeu-Maloches les dimanches 9 et 16 janvier 2022 pour l'élection de 6 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Jeu-Maloches les dimanches 6 et 13 mars 2022 pour l'élection de 5 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Jeu-Maloches les dimanches 26 juin et 3 juillet 2022 pour l'élection de 5 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Jeu-Maloches les dimanches 25 septembre et 2 octobre 2022 pour l'élection de 5 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Jeu-Maloches les dimanches 4 et 11 décembre 2022 pour l'élection de 4 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures ;

Vu les démissions de leur mandat de conseiller municipal de Madame Christine BADOLAT et de Messieurs Bruno SCHNEIDER, Serge CLERCQ, Maxime SOUVERAIN, Wilfried NADAUD et Olivier BLANCHE le 23 juillet 2021 et de Madame Lydie CROUZET le 5 août 2021;

Vu l'acceptation par le préfet des démissions de Mesdames Agnès NADAUD et Danielle BONNEAU et de Monsieur Vincent PINON de leur mandat d'adjoint au maire et de conseiller municipal, par courrier du 5 août 2021 :

Vu la démission de son mandat de conseillère municipale de Madame Lidwine BLANCHARD, le 2 décembre 2022 ;

Considérant que l'élection municipale partielle complémentaire des 3 et 10 octobre 2021 a permis l'élection de 4 conseillers municipaux, celle des 9 et 16 janvier 2022 1 conseiller municipal, celle des 25 septembre et 2 octobre 2022 1 conseiller municipal et celle des 4 et 11 décembre 2022 1 conseiller municipal ; les élections des 6 et 13 mars 2022 et des 26 juin et 3 juillet 2022 n'ont abouti à aucune élection ;

Considérant que le conseil municipal n'est pas complet ou réputé complet conformément à l'article L2121-2-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'organiser de nouvelles élections municipales partielles pour compléter le conseil municipal de Jeu-Maloches ;

Considérant qu'en vertu de l'article R25-1 du code électoral, le chiffre de la population municipale de la commune de Jeu-Maloches à prendre en compte est celui du 1^{er} janvier 2020 au recensement INSEE, soit 127 habitants; l'effectif théorique du conseil municipal de Jeu-Maloches est fixé à 11 sièges et le nombre de conseiller communautaire à élire à 1;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L247 du code électoral, les électeurs sont convoqués pour des élections partielles par arrêté du sous-préfet d'arrondissement et que cet arrêté de convocation est publié dans la commune concernée six semaines au moins avant l'élection,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Le régime électoral applicable étant celui des communes de moins de 1000 habitants, l'élection se fera au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, tel qu'il est défini dans le chapitre II du titre IV du livre 1^{er} du Code électoral.

Les électeurs de la commune de Jeu-Maloches sont convoqués le dimanche 5 mars 2023 à l'effet de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

<u>Article 2</u>: Le scrutin sera ouvert à 8 heures, dans le bureau de vote désigné par arrêté préfectoral susvisé, et clos le même jour à 18 heures.

<u>Article 3</u>: Si un second tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu le **dimanche 12 mars 2023** dans les mêmes conditions.

Article 4: L'élection aura lieu à partir de la liste électorale principale et de la liste électorale complémentaire municipale extraites du répertoire électoral unique et à jour des tableaux prévus aux articles R13 et R14 du code électoral sans préjudice des dispositions de l'article L20 du Code électoral.

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour participer au présent scrutin est fixée au **vendredi 27 janvier 2023.**

Les listes d'émargement seront donc établies à partir de la liste électorale arrêtée au vendredi 27 janvier 2023 complétée :

- du tableau des inscriptions et des radiations intervenues depuis la dernière réunion de la commission de contrôle (publié le lendemain de la réunion de la commission de contrôle qui devra se réunir entre le 21° et le 24° jour précédant le scrutin (soit entre le jeudi 9 et le dimanche 12 février 2023) ou à défaut au plus tard le vingtième jour qui précède la date du scrutin, soit le lundi 13 février 2023);
- du tableau des inscriptions prises en application de l'article L31 et des radiations depuis la dernière réunion de la commission de contrôle (publié au plus tard cinq jours précédant le scrutin, soit le mardi 28 février 2023).

<u>Article 5</u>: Les déclarations de candidature devront être déposées à la préfecture de l'Indre au bureau de la réglementation générale et des élections dans les conditions suivantes :

2/4

Arrêté portant convocation des électeurs de la commune de Jeu-Maloches et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures pour l'élection municipale et communautaire partielle complémentaire, les dimanches 5 et 12 mars 2023

- Premier tour de scrutin :

Sur rendez-vous au 02 54 29 51 10,

- du vendredi 10 au mercredi 15 février 2023 de 9h à 12h et de 14h à 16h,
- et le jeudi 16 février 2023 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature faite sur l'imprimé CERFA n°14996*03 accompagnée des pièces justificatives demandées.

Ces imprimés sont disponibles auprès de la mairie de Jeu-Maloches et sur le site internet de la préfecture www.indre.gouv.fr (politiques publiques – citoyenneté et élections – élections municipales partielles). Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou message électronique n'est admis.

- Second tour de scrutin :

<u>En application des dispositions de l'article L255-3 du code électoral, seuls peuvent s'y présenter les candidats présents au premier tour, sauf si leur nombre est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.</u>

Dans cette hypothèse, une nouvelle période de dépôt de candidatures aura lieu, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Indre, Bureau de la réglementation générale et des élections, le lundi 6 mars 2023 (de 9h à 12h et de 14h à 16h) et le mardi 7 mars 2023 (de 9h à 12h et de 14h à 18h). Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou message électronique n'est admis.

<u>Article 6</u>: Conformément aux dispositions de l'article L47 A du code électoral, la campagne électorale pour le premier tour est ouverte le lundi 20 février 2023 à zéro heure et s'achève le samedi 4 mars 2023 à zéro heure.

En cas de second tour, la campagne est ouverte le lundi 6 mars 2023 à zéro heure et close le samedi 11 mars 2023 à zéro heure.

Article 7: La Secrétaire générale de la préfecture, Sous-Préfète de l'arrondissement de Châteauroux, et la maire de la commune de Jeu-Maloches sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, sur le site Internet de la préfecture et affiché dans la commune. Une copie sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de Châteauroux.

Nadine CHAÏB

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration:
- un recours gracieux (adressé à Monsieur le Préfet de l'Indre, place de la Victoire et des Alliés – CS 80583 – 36019 Châteauroux CEDEX),

- un recours hiérarchique (adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Place Beauvau Paris 8ème),

- un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Limoges, 2, cours Bugeaud –CS 40410 - 87000 Limoges ou par l'application <u>www.telerecours.fr</u>.

3/4

Arrêté portant convocation des électeurs de la commune de Jeu-Maloches et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures pour l'élection municipale et communautaire partielle complémentaire, les dimanches 5 et 12 mars 2023

Calendrier des élections partielles complémentaires de Jeu-Maloches

Date	Opérations à effectuer
27 janvier 2023	Clôture des listes électorales
9 au 12 février 2023	Réunion de la commission de contrôle des listes électorales Les travaux de la commission de contrôle seront suivis de <u>l'arrêt des listes électorales</u> , dès le lendemain de sa réunion, même en l'absence de quorum à la réunion de la commission, soit <u>au plus tard le lundi 13 février 2023</u>
Vendredi 10 au jeudi 16 février 2023 - 18 h	Dépôt des candidatures à la Préfecture
20 fév. 2023, 0h au sam. 4 mars 2023, 0h	Campagne électorale du premier tour
Mardi 28 fév. 2023	Date limite de publication du tableau des inscriptions dérogatoires prises en application de l'article L30 du code électoral et des radiations depuis la dernière réunion de la commission de contrôle.
5 mars 2023	1 ^{er} tour de scrutin
6 et 7 mars 2023, 18h	Dépôt des candidatures à la Préfecture si le nombre de candidatures au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir (4)
6 mars 2023 0h au 11 mars 2023 0h	Campagne électorale du second tour
12/03/23	2nd tour de scrutin

4/4

Arrêté portant convocation des électeurs de la commune de Jeu-Maloches et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures pour l'élection municipale et communautaire partielle complémentaire, les dimanches 5 et 12 mars 2023

Préfecture de l'Indre

36-2023-01-17-00003

Arrêté du 17 janvier 2023 portant renouvellement des membres de la commission départementale de vidéoprotection





ARRÊTÉ n°

du 17 janvier 2023

Portant RENOUVELLEMENT des Membres de la Commission Départementale de Vidéoprotection

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R251-7 à R253-4 ;

Vu le décret 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret 2015-489 du 29 avril 2015 relatif à la vidéoprotection aux abords immédiats des commerces et modifiant le code de la sécurité intérieure (partie réglementaire);

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. BREDIN Stéphane en qualité de préfet de l'Indre ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 2011 fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéoprotection ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur n° U14636600298403 du 11 août 2021 portant détachement dans un emploi fonctionnel de Mme Céline BURES, en qualité de directrice des services du cabinet de la préfecture de l'Indre à compter du 16 août 2021;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2019-12-23-001 du 23 décembre 2019 portant renouvellement des membres de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

Vu l'arrêté n° 36-2022-07-18-00003 du 18 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Céline BURES, directrice des services du cabinet ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection ;

Vu le courrier du 18 novembre 2022 de Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Élus de Progrès du Département de l'Indre ;

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583 – 36 019 CHÂTEAUROUX CEDEX – Tél.: 02.54.29.50.00 Site Internet: www.indre.gouv.fr

1/4

Vu le courrier commun du 21 novembre 2022 de Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Indre et de Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Indre ;

Vu le courriel du 12 décembre 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre ;

Vu le courriel du 13 décembre 2022 du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication ;

Vu le courrier du 13 janvier 2023 de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Bourges ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du cabinet,

<u>ARRÊTÉ</u>

<u>Article 1^{er}:</u> La commission départementale des systèmes de vidéosurveillance dans l'Indre se compose comme suit :

Membres titulaires:

- Monsieur Christophe GEOFFROY, vice-président au Tribunal Judiciaire de Châteauroux,
- Monsieur Christian BARON, Maire de DIORS,
- Monsieur Frédéric THERET, représentant le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre,
- Monsieur Nacereddine BELILI, ingénieur principal, chef du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication de la Préfecture de l'Indre.

Membres suppléants :

- Monsieur Julien DE LA CHAPELLE, vice-président chargé des fonctions de juge des libertés et de la détention au Tribunal Judiciaire de Châteauroux,
- Monsieur Jean-Marc SERVAULT, Maire de VILLEGONGIS,
- Monsieur Denis BELLOY, représentant le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre,
- Monsieur Florent HIVERNAT, chef du pôle du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication de la Préfecture de l'Indre.

<u>Article 2</u>: Cette commission est chargée de donner un avis au Préfet sur les demandes des systèmes de vidéoprotection et d'exercer un contrôle sur les conditions de fonctionnement des systèmes autorisés.

<u>Article 3</u>: Les membres de cette commission, titulaires et suppléants, sont désignés pour **trois ans**. Leur mandat est renouvelable une fois.

<u>Article 4</u>: Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant cette instance sont présents.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n° 36-2019-12-23-001 du 23 décembre 2019 susvisé est abrogé.

Article 6 : La directrice des services du cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation, la directrice des services du cabinet,

Céline BURES

RECOURS

Les recours suivants ne s'opposent pas à l'exécution de la décision

	La demande argumentée est envoyée à la Préfecture :
RECOURS GRACIEUX	- soit par voie postale : Préfecture de l'Indre, Place de la Victoire et des Alliés, CS 80583,36018 Châteauroux Cedex ;
	- soit par voie électronique : <u>pref-secretariat-</u> <u>cabinet@indre.gouv.fr</u>
	Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de deux mois après l'envoi de la requête, celle-ci doit être considérée comme rejetée.
RECOURS HIÉRARCHIQUE	La demande argumentée est adressée au Ministère de l'Intérieur, Hôtel de Beauvau, Place Beauvau, 75800 Paris cedex 08
RECOURS CONTENTIEUX	La demande est transmise, dans un délai de deux mois à compter de la présente décision au Tribunal administratif de Limoges :
	- soit par voie postale au 2 cours Bugeaud CS 40410, 87000 LIMOGES CEDEX;
	- soit par voie électronique via le site « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet https://www.telerecours.fr .

Remarque:

Si vous introduisez un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire devant le Tribunal administratif, le délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision devra être respecté.

Votre recours contentieux devra alors intervenir dans un délai de deux mois après la décision explicite ou implicite de l'administration.

Préfecture de l'Indre

36-2023-01-03-00003

Médaille d'honneur agricole promotion du 01/01/2023



ARRÊTÉ du 3 juniu 2023

Accordant la médaille d'honneur agricole

(promotion du 1er janvier 2023)

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ; Vu le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à la médaille d'honneur agricole modifié ; Vu l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets à décerner les médailles d'honneur agricole ; Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'honneur agricole, échelon argent, est décernée à :

- Madame BERTHELOT Virginie

Technicien assurances, Caisse régionale d'assurances mutuelles agricoles Centre-Atlantique, Niort demeurant à Souge

- Madame COCHEREAU Laurence

Conseiller commercial, Caisse region cred agr mutuel Cent Ouest, Limoges demeurant à Poulaines

- Madame CUCCO Aurelia

Conseiller commercial aux particuliers, Caisse région cred agr mutuel Cent Ouest, Limoges demeurant à Argenton-sur-Creuse

- Madame DRUON Vanessa

Employée de banque, Caisse région cred agr mutuel Cent Ouest, Limoges demeurant à Deols

- Madame PEYROCHE Severine

Technicien successions, Caisse région cred agr mutuel Cent Ouest, Limoges demeurant à Luant

Article 2 : La médaille d'honneur agricole, échelon vermeil, est décernée à :

- Madame DESIRE-COMBROUZE Sylvie

Conseillère spécialisée en assurances, Caisse région cred agr Mutuel Cent Ouest, Limoges demeurant à Ardentes

- Monsieur GAUTRON Pascal

Responsable achats, Laiterie de Verneuil - cooperative Touraine-Berry, Verneuil-sur-Indre demeurant à Chatillon-sur-Indre

- Madame LABRUNE Marie-Laurence

Responsable équipe commerciale, Caisse régionale d'assurances mutuelles Agricoles Centre-Atlantique, Niort demeurant à Buzançais

- Monsieur VIGNAUD Herve

Employé banque, Caisse région cred agr mutuel Cent Ouest, Limoges demeurant à Vigoux

Article 3 : La médaille d'honneur agricole, échelon or est décernée à :

- Monsieur DUPLAIX Denis

Responsable d'équipe ap, Caisse régionale d'assurances mutuelles Agricoles Centre-Atlantique, Niort demeurant à Buzançais

Article 4 : La médaille d'honneur agricole, échelon grand or, est décernée à :

- Monsieur BULTEL Didier

Employé de banque, Caisse région cred agr mutuel Cent Ouest, Limoges demeurant à Chateauroux

- Madame LAMY Patricia

Employée de banque, Caisse région cred agr mutuel Cent Ouest, Limoges demeurant à Chateauroux

- Monsieur RABIER Albert

Retraité, Caisse région cred agr mutuel Cent Ouest, Limoges demeurant à Deols

Article 5 : La directrice des services du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Stéphane BREDIN

Préfecture de l'Indre

36-2023-01-02-00004

Médaille d'honneur du travail promotion du 1er janvier 2023



ARRÊTÉ du 1 januar 2023

Accordant la médaille d'honneur du travail

(promotion du 1er janvier 2023)

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail;

Vu le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

ARRÊTE

Article 1er: La médaille d'honneur du travail, échelon argent, est décernée à :

- Monsieur ALBIN Philippe

Chef magasinier, Société d'entreprises générales & d'exploitations du Centre, Montgivray. demeurant à La Châtre

- Monsieur ANSEAUME Dominique

Directeur de ressources humaines, Linamar Light Metals, Laigneville. demeurant à Châteauroux

- Monsieur AUBINEAU Patrick

Maçon, Sade - Compagnie générale de travaux hydrauliques, Saint-

demeurant à Neons-sur-Creuse

- Madame AUTIN Lydia

Agent à domicile, Aide A Dom 36, Déols. demeurant à Châteauroux

- Monsieur AUTISSIER Christian

Directeur, Équipement électrique, Montierchaume. demeurant à Châteauroux

- Monsieur BABOLENE Laurent

Opérateur polyvalent, Hydro Extrusion Luce/Châteauroux, Châteauroux. demeurant à Argenton-sur-Creuse

- Madame BAUDOUX Cécile

Infirmiere coordinatrice, Vyv 3 Centre Val de Loire Mutualité Française Centre Val de Loire Ssam, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame BEAUDOIN Amelie

Responsable service clients - sav, Eas Moneconcept, Vallauris. demeurant à Azay-le-Ferron

- Monsieur BERENGER Xavier

Responsable qualité, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Châteauroux

- Monsieur BERNARD David

Responsable d'équipe, Pole Emploi, Fleury-les-Aubrais. demeurant à Argenton-sur-Creuse

- Madame BERNARDIN Christele

Employée administrative, Ineo Reseaux Centre, Saint-Germain-du-Puy. demeurant à Châteauroux

- Madame BERRIER Dominique

Assistante de vie, Aide A Dom 36, Déols. demeurant à Montierchaume

- Madame BERROYER Christelle

Secrétaire médicale, Selarl du Docteur Alric C. et Associes, Châteauroux. demeurant à Montierchaume

- Madame BERTRAND Sandrine

Assistante de gestion, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Sassierges-Saint-Germain

- Monsieur BERVOESTS Philippe

Conducteur routier, Xpo Volume France National, Sevrey. demeurant à Chezelles

- Monsieur BLANCHARD Alain

Responsable technique maintenance, Pgm Maintenance, Montierchaume. demeurant à Châteauroux

- Monsieur BLANCHARD Christophe

Dessinateur, Ksb Sas, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame BOIDEAU Anne-Sophie

Employée de banque, Caisse d'épargne et de prévoyance Loire-Centre, Orléans. demeurant à Verneuil-sur-Igneraie

- Monsieur BOISGARD Nicolas

Ouvrier polyvalent, Sciage du Berry Sas, Mezieres-en-Brenne. demeurant à Clion

- Madame BONNAIRE Nathalie

Contrôleuse de gestion, Caisse Primaire Assur Maladie, Châteauroux. demeurant à Lacs

- Monsieur BONNEAU Jérôme

Métallurgier, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Villedieu-sur-Indre

- Madame BONNEFOY Yamina

Chef d'équipe, Les Lavandieres, Déols. demeurant à Le Poinçonnet

- Madame BOUE Angéline

Lingère, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Oulches

- Monsieur BOUE David

Chargés d'affaires, Équipement Électrique, Montierchaume. demeurant à Châteauroux

- Monsieur BOUQUIN Christophe

Responsable d'équipe, Union Technique du Bâtiment, Romainville. demeurant à Saint-Denis-de-Jouhet

- Madame BRISSAUD Monia

Expert service client réseau, Alcura France, Le Poinçonnet. demeurant à Mers-sur-Indre

- Monsieur BROCVIELLE Julien

Chargé de production/traitement, Saur, Issy-les-Moulineaux. demeurant à La Chapelle-Orthemale

- Monsieur CADOUX François

Agent relation culture, Soufflet Agriculture, Nogent-sur-Seine. demeurant à Lacs

- Monsieur CHAILLOU Vincent

Chef de projet, Nexter Systems, Versailles. demeurant à Villedieu-sur-Indre

- Monsieur CHAPELLE Christophe

Directeur qse, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Châteauroux

- Monsieur CHATAIN Francky

Emballeur, Hydro Extrusion Luce/Châteauroux, Châteauroux. demeurant à Diors

- Monsieur CHATELUS Ludovic

Ouvrier d'ESAT, Ateliers des Fadeaux, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur CHAUVET Stéphane

Agent de maitrise, Hydro Extrusion Luce/Châteauroux, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur CHMOURRANE Rachid

Agent de maintenance, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Châteauroux

- Monsieur COMPAIN Sébastien

Conducteur ilôt moulage, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Châteauroux

- Madame COUIC Sabine

A.S.H., Clinique Saint-François, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame CSALI Laurence

Salariée, Agence Nationale Pour La Formation Professionnelle des Adultes, Issoudun. demeurant à Châteauroux

- Monsieur DA CUNHA Mario

Chef d'équipe, Hydro Extrusion Luce/Châteauroux, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame DAGOUNEAU Sandrine

Chargée de dvpt agriculture, Banque Populaire Val de France, Montigny-le-Bretonneux. demeurant à Issoudun

- Madame DALMAU Laurence

Secrétaire médicale, Clinique Saint-François, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur DECHATRE Lionel

Directeur d'établissements, Alain Janet Pompes Funebres, Châteauroux. demeurant à Maron

- Madame DEGRELLE Martine

Assistante de vie, Aide A Dom 36, Déols. demeurant à Déols

- Monsieur DEJOIE Nicolas

Second de cuisine, Relais Saint Jacques, Coings. demeurant à Déols

- Monsieur DEMANET Stéphane

Agent de production, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Montierchaume

- Monsieur DEMAY Fabrice

Chargé de projet, Pole Emploi, Châteauroux. demeurant à Saint-Genou

- Monsieur DENIZIOT David

Usinage, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Brion

- Monsieur DESAEGHER Vincent

Chaudronnier, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Niherne

- Monsieur DUFOUR Pascal

Mécanicien, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Saint-Aout

- Madame DUTERTRE Marie-Josèphe

Aide médico psychologique, Vyv 3 Centre Val de Loire Mutualite Française Centre Val de Loire Ssam, Châteauroux. demeurant à Niherne

- Monsieur FERRE Gabriel

Chef d'équipe, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Saint-Maur

- Madame FONTENOY Sandra

Comptable, Caisse Primaire Assur Maladie, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame FOUCHER Christelle

Secrétaire, Clinique Saint-François, Châteauroux. demeurant à Ardentes

- Monsieur FOURNIER Laurent

Responsable unité, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Ardentes

- Monsieur GARLEJ Jean-Baptiste

Responsable studio de conception, Samb, Le Blanc. demeurant à Le Blanc

- Madame GATEFOIN Nathalie

Aide-soignante, Aide A Dom 36, Déols. demeurant à Châteauroux

- Monsieur GAUTRON Sébastien

Responsable sécurité environnement, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à La Perouille

- Madame GIROUARD Isabelle

Secrétaire médicale, Clinique Saint-François, Châteauroux. demeurant à Vineuil

- Madame GLOMOT Gaelle

Responsable de site adjointe, Effia Stationnement, Paris 12. demeurant à Ardentes

- Monsieur GUERIN Emmanuel

Chaudronnier, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Châteauroux

- Madame GUIGNARD Sandrine

Assistante logistique commerciale export, International Cookware, Châteauroux.

demeurant à Châteauroux

- Madame GUIGNEDOUX Isabelle

Ouvrière d'ESAT, Ateliers des Fadeaux, Châteauroux. demeurant à Vendoeuvres

- Monsieur GUILLON Aristide

Auditeur financier expérimenté, Kpmg, Châteauroux. demeurant à Déols

- Monsieur GUILLON Hervé

Technicien d'essai - mise au point, Stellantis N.V, . demeurant à Saint-Denis-de-Jouhet

- Monsieur HEBRAS Jérémy

Vice-président digital & développements techniques, Tres France Holdings Sas, Dole. demeurant à Sazeray

- Madame LACOUETTE RATA Patricia

Assistante administrative, Robert Chartier Application, Martizay. demeurant à Le Blanc

- Madame LAMOTTE Catherine

Aide à domicile, Ass Familiale Rurale de Rosnay, Rosnay. demeurant à Rosnay

- Monsieur LAMY Patrice

Référent technique en comptabilité, Caisse Primaire Assur Maladie, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur LAROCHE Patrice

Opérateur, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Arthon

- Monsieur LECHYPRE Grégory

Responsable de service, Société Marteau, Chatillon-sur-Indre. demeurant à Martizay

- Madame LE LEANNEC Sandrine

Assistante de gestion, Société Nationale de Radiodiffusion Radio France, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame LEOSTIC Sandrine

Directrice d'agence, Soc Fiduciaire Natio Expertise Comptable, Courbevoie. demeurant à Tournon-Saint-Martin

- Monsieur LEROSIER Pascal

Technico commercial, Martin Heulin, Châteauroux. demeurant à Le Poinçonnet

- Monsieur LOCCIOLA Jean-Baptiste

Inspecteur en assurance, Allianz Vie, Puteaux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur MARIDAT Dimitri

Monteur électricien, Eiffage Energie Systemes - Val de Loire, Saint-Maur. demeurant à Heugnes

- Monsieur MARIE Jean-Jacques

Opérateur, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Le Poinconnet

- Monsieur MARTA Philippe

Responsable d'équipe logistique, Safran Seats, Issoudun. demeurant à Pruniers

- Monsieur MARTINEZ Michel

Préparateur de commande, Pharmacie Equinoxe, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur MILLET Stéphane

Opérateur usinage, Hydro Extrusion Luce/Châteauroux, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame MOREAU Emmanuelle

Secrétaire médicale, Clinique Saint-François, Chateauroux. demeurant à Diors

- Monsieur MORET Raphaël

Animateur qualité, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Saint-Aout

- Madame MOULIN Gaëlle

Chargé de recouvrement, Scalis, Châteauroux. demeurant à Diors

- Monsieur MOUSSET Sébastien

Technicien de maintenance, Indraero Siren, Le Pêchereau. demeurant à Argenton-sur-Creuse

- Monsieur OUKMAMOU Christian

Maître ouvrier grutier confirmé, Bouygues Batiment Centre Sud-Ouest, Orléans. demeurant à Flere-la-Riviere

- Madame PENIN Marie-Pierre

Collaboratrice comptable, Bsr et Associes, Châteauroux. demeurant à Vineuil

- Monsieur PERROCHON Jérôme

Chargé d'affaires, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à La Châtre

- Monsieur PLISSON Thierry

Conducteur de ligne d'usinage, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Neuvy-Pailloux

- Monsieur PONROY Bruno

Electrotechnicien, Équipement Électrique, Montierchaume. demeurant à La Champenoise

- Monsieur POUTOT Marc-Alexis

Responsable qualité sécurité environnement, Regeltex, Issoudun. demeurant à Issoudun

- Madame RAFFESTIN Emilie

Directrice agence, Credit Lyonnais, La Châtre. demeurant à Tranzault

- Monsieur ROBIN Guy

Tech de production, Mbda France, Bourges. demeurant à Sainte-Lizaigne

- Monsieur ROUSSEAU Anthony

Agent de fabrication, Auxitrol Sas, Bourges. demeurant à Reuilly

- Madame ROUZIER Nathalie

Assistante de gestion, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Déols

- Monsieur SANAA Nobil

Aide-soignant, Vyv 3 Centre Val de Loire Mutualite Française Centre Val de Loire Ssam, Châteauroux. demeurant à Le Poinçonnet

- Monsieur SCHWERDTLE Olivier

Automaticien, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Sassierges-Saint-Germain

- Monsieur STEPHEN Eddie

Fondeur, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Déols

- Monsieur TAILLEUX Jean - Charles

Agent de maintenance, Alcura France, Le Poinçonnet. demeurant à Châteauroux

- Madame THERET Sylvie

Mécanicienne en confection, Confection Boischaut Nord, Écueillé. demeurant à Levroux

- Madame TORSET Estelle

Aide à domicile, Ass Familiale Rurale de Rosnay, Rosnay. demeurant à Douadic

- Madame TRABOULSY Marie-Hélène

Responsable comptable, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Châteauroux

- Madame VINCENT Delphine

Hôtesse relation client, Auchan Hypermarche, Le Poinçonnet. demeurant à Le Poinçonnet

- Madame VINET Elodie

Dessinateur projeteur, Makeen Energy Technology Center Sas, Buzançais. demeurant à Villedieu-sur-Indre

Article 2 : La médaille d'honneur du travail, échelon vermeil, est décernée à :

- Monsieur ANSEAUME Dominique

Directeur de ressources humaines, Linamar Light Metals, Laigneville. demeurant à Châteauroux

- Monsieur ARTEON David

Convoyeur de fonds, Loomis France, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame AUDONNET-TROMPEAU Nathalie

Gestionnaire appui, Pole Emploi, Fleury-les-Aubrais. demeurant à Saint-Maur

- Monsieur AUMONNIER Stéphane

Technicien, Makeen Energy Technology Center Sas, Buzançais. demeurant à Buzançais

- Monsieur AUTISSIER Christian

Directeur, Équipement Électrique, Montierchaume. demeurant à Châteauroux

- Madame BATTY Nathalie

Chargée d'expédition, Makeen Energy Technology Center Sas, Buzançais. demeurant à Châteauroux

- Madame BEGUET Sandrine

Directrice d'agence, Banque Populaire Val de France, Montigny-le-Bretonneux. demeurant à Issoudun

- Madame BERNIER Sandrine

Employée de banque, Lcl Le Credit Lyonnais, Châteauroux. demeurant à Brion

- Monsieur BERVOESTS Philippe

Conducteur routier, Xpo Volume France National, Sevrey. demeurant à Chezelles

- Madame BESNARD Christine

Employée commerciale, Damadis, Vatan. demeurant à Dun-le-Poelier

- Monsieur BESSON Olivier

Directeur territorial délégué pole emploi, Pole Emploi, Fleury-les-Aubrais. demeurant à Brion

- Monsieur BLANCHARD Alain

Responsable technique maintenance, Pgm Maintenance, Montierchaume. demeurant à Châteauroux

- Madame BLASKIEWCZ Maryse

Secrétaire confirmée, Bsr et Associes, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame BOUET Nathalie

Mécanicienne en confection, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Vigoux

- Monsieur BOURDIN Christophe

Responsable informatique, Makeen Energy Technology Center Sas, Buzançais. demeurant à Saint-Maur

- Madame BOURGOIN Sylvie

Conseillère à l'emploi, Pole Emploi, Issoudun. demeurant à Issoudun

- Madame BRETON Mireille

Conseillère développement relation clientèle, Gmf Assurances, Châteauroux. demeurant à Buzançais

- Monsieur BRUÈRE Emmanuel

Manager commerce cadre, Auchan Hypermarche, le Poinçonnet. demeurant à Châteauroux

- Monsieur CABANIÉ Alain

Opérateur, Hydro Extrusion Luce/Châteauroux, Châteauroux. demeurant à Pruniers

- Monsieur CAILLAUD François

Employé qualifié magasin, Auchan Hypermarche, Le Poinçonnet. demeurant à Ardentes

- Monsieur CHAILLOU Vincent

Chef de projet, Nexter Systems, Versailles. demeurant à Villedieu-sur-Indre

- Monsieur CHAPELLE Christophe

Directeur qse, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Châteauroux

- Monsieur CHMOURRANE Rachid

Agent de maintenance, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Châteauroux

- Monsieur COMPAIN Jean-Michel

Agent d'entretien extérieur, Balsan, Arthon. demeurant à Châteauroux

- Madame DAOUT Nathalie

Assistante de gestion, Engie Energie Services, Olivet. demeurant à Niherne

- Monsieur DAUDET Franck

Technicien de maintenance, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Sassierges-Saint-Germain

- Madame DEBRAY Marie-Noëlle

Secrétaire de direction, Vyv 3 Centre Val de Loire Mutualite Française Centre Val de Loire Ssam, Châteauroux. demeurant à Villedieu-sur-Indre

- Monsieur DUFOUR Pascal

Mécanicien, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Saint-Aout

- Madame DUMET Claire

Inspecteur, Axa France Iard, Nanterre. demeurant à Châteauroux

- Madame DUPONT Karine

Lingère, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Luant

- Monsieur FAUQUEUR Fabrice

Conducteur d'engins, Eurovia Centre Loire, Poinçonnet (Le). demeurant à Le Magny

- Monsieur FERRE Gabriel

Chef d'équipe, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Saint-Maur

- Monsieur FOURNIER Laurent

Responsable unité, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Ardentes

- Monsieur GABILLAT Christophe

Opérateur cn, Mecasting - Comeca, Blere. demeurant à Issoudun

- Madame GARRIVET Odile

Directrice adjointe, Pole Emploi, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur GIRAULT Jean-Louis

Chargé traitements successions, Société Générale, Orléans. demeurant à Le Poinçonnet

- Monsieur GUERIN Emmanuel

Chaudronnier, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Châteauroux

- Monsieur HAUSWALD Didier

Responsable transport, Balsan, Arthon. demeurant à Arthon

- Monsieur HUYGHE Fabrice

Assistant du responsable de production, Sciage du Berry Sas, Mezieresen-Brenne. demeurant à Buzançais

- Madame LACASSAIGNE Michèle

Conseillère hébergeurs, Evasion, Épinal. demeurant à Châteauroux

- Madame LAMY Valérie

Responsable planification et administration field, Andritz, Châteauroux. demeurant à Sainte-Lizaigne

- Monsieur LAQUAZ François

Technicien de contrôle, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Châteauroux

- Madame LARDEAU Véronique

Lingère, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Oulches

- Monsieur LEFORT Fabrice

Technicien de maintenance, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Coings

- Monsieur LUNEAU Jean-Michel

Maçon, Société d'entreprises générales & d'exploitations du Centre, Montgivray. demeurant à Parnac

- Monsieur MAILLAUD Thierry

Responsable technique field, Andritz, Châteauroux. demeurant à Ambrault

- Monsieur MARÉCHAL Thierry

Technicien monteur, Ksb Sas, Diors. demeurant à Levroux

- Monsieur MARSOLLIER Félix

Ouvrier poids lourd, Eurovia Centre Loire, Poinçonnet (Le). demeurant à Arpheuilles

- Monsieur MARTINEZ Michel

Préparateur de commande, Pharmacie Equinoxe, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame MAYAUD Karine

Collaboratrice comptable, Bsr et Associes, Châteauroux. demeurant à Le Poinçonnet

- Monsieur MIT Pascal

Contrôleur, Mecasting - Comeca, Blere. demeurant à Issoudun

- Monsieur MOREAU Daniel

Responsable d'activités, Engie Energie Services, Saint-Maur. demeurant à Le Poinçonnet

- Monsieur MORET Raphaël

Animateur qualité, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Saint-Aout

- Monsieur MOUCHEBOEUF Patrick

Opérateur de production, Les Lavandieres, Déols. demeurant à Bommiers

- Monsieur NEE Cédric

Responsable logistique, Auchan Hypermarche, Villeneuve d'Ascq. demeurant à Tendu

- Monsieur PASQUIER Alain

Conducteur pl, Transports Bernis, Châteauroux. demeurant à Déols

- Monsieur PAWELZYK Eric

Responsable achats et informatique, Hydro Extrusion Luce/Châteauroux, Châteauroux. demeurant à Déols

- Madame PERRAGIN Claudine

Employée commerciale, Damadis, Vatan. demeurant à Vatan

- Madame PERRIN Aicha

Aide-soignante, Vyv 3 Centre Val de Loire Mutualite Française Centre Val de Loire Ssam, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur PIRAULT Philippe

Visiteur presse, International Cookware, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame PLASSAIS Betty

Aide maternelle, Caisse d'allocations familiales de l'Indre, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur PLISSON Thierry

Conducteur de ligne d'usinage, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Neuvy-Pailloux

- Madame PONROY Isabelle

Secrétaire médicale, Clinique Saint-François, Châteauroux. demeurant à Velles

- Monsieur PREVOST Laurent

Responsable travaux, Eurovia Centre Loire, Le Subdray. demeurant à Meunet-Planches

- Monsieur PREVOST Philippe

Ouvrier de chantier, Eurovia Centre Loire, Poinçonnet (Le). demeurant à Reuilly

- Madame PROT Corinne

Lingère, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Saint-Marcel

- Monsieur RIMBERT Karim

Opérateur, Hydro Extrusion Luce/Châteauroux, Châteauroux. demeurant à Saint-Maur

- Monsieur SAULNIER Ludovic

Technicien qualité, Eiffage Energie Systemes - Meci, Issoudun. demeurant à Issoudun

- Monsieur SEFROU Alain

Chaudronnier, Beirens Sa, Buzançais. demeurant à Buzançais

- Madame STUBBE Carole

Comptable, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Vatan

- Madame TRABOULSY Marie-Hélène

Responsable comptable, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Châteauroux

- Monsieur VAN DER VOORT Benoit

Ouvrier de production, Ifb Refractories Sas, Buzançais. demeurant à Villedieu-sur-Indre

Article 3 : La médaille d'honneur du travail, échelon or, est décernée à :

- Monsieur AUCLAIR Xavier

Mécanicien poteyeur, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Thevet-Saint-Julien

- Madame AUROUSSEAU Valérie

Repasseuse, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Saint-Civran

- Madame BAILLY Isabelle

Repasseuse, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Villedieu-sur-Indre

- Madame BARBIER Isabelle

Secrétaire juridique, Cogep, Argenton-sur-Creuse. demeurant à Ceaulmont

- Madame BARBOUX Catherine

Technicien conseil, Caisse d'allocations familiales de l'Indre, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame BAREILLES Patricia

Patronnière, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Badecon-le-Pin

- Monsieur BERVOESTS Philippe

Conducteur routier, Xpo Volume France National, Sevrey. demeurant à Chezelles

- Monsieur BIGRAT Claude

Ajusteur, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Châteauroux

- Monsieur BILLARD Christophe

Fumiste, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Saint-Gaultier

- Monsieur BINET Thierry

Responsable performance exploitation, Auchan Hypermarche, Villeneuve d'Ascq. demeurant à Le Poinçonnet

- Monsieur BLANCHARD Alain

Responsable technique maintenance, Pgm Maintenance, Montierchaume. demeurant à Châteauroux

- Madame BORDAT Véronique

Agent comptabilité, Clinique Saint-François, Châteauroux. demeurant à Déols

- Monsieur BOUCHET Eric

Ingénieur, Arkema, Châteauroux. demeurant à Le Poinçonnet

- Monsieur BOURBON Didier

Responsable de quai, Transports Bernis, Châteauroux. demeurant à Saint-Maur

- Madame BOURDON Catherine

Chargée de projet, Willis Towers Watson France, Puteaux. demeurant à Valencay

- Monsieur BOUTAUD Edmond

Employé de banque, Hsbc Continental Europe, Paris 16. demeurant à Issoudun

- Monsieur BRISSET Eric

Chaudronnier, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Niherne

- Monsieur BRUNET Fabrice

Cariste magasinier, International Cookware, Châteauroux. demeurant à Le Poinçonnet

- Monsieur BRUYAS Philippe

Agent de production, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Châteauroux

- Monsieur BUSSE Bernard

Chef d'équipe, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Maron

- Monsieur CHARVY Jean-Jacques

Employé caisse d'épargne, Caisse d'épargne et de prévoyance Loire-Centre, Orléans. demeurant à Déols

- Monsieur CHRETIEN Joël

Employé, Banque de France, Poitiers. demeurant à Le Poinçonnet

- Madame CHRISTIN Katia

Agent de service de nuit, Vyv 3 Centre Val de Loire Mutualite Française Centre Val de Loire Ssam, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur COULON Frédéric

Ouvrier polyvalent, Sciage du Berry Sas, Mezieres-en-Brenne. demeurant à Buzançais

- Monsieur COUTIERE Eric

Préparateur outillage, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Le Poinçonnet

Madame CRÉPIN Nathalie

Assistante service client, Les Lavandieres, Déols. demeurant à La Châtre

- Monsieur DELAIR Hervé

Magasinier, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Sainte-Lizaigne

- Monsieur DE SA GOMES Fernando

Usineur, Nexter Systems, Bourges. demeurant à Issoudun

- Madame DOUADIC Isabelle

Repasseuse, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Oulches

- Monsieur DUFOUR Pascal

Mécanicien, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Saint-Aout

- Madame DUL Ghislaine

Aide-soignante, Vyv 3 Centre Val de Loire Mutualite Française Centre Val de Loire Ssam, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame DURAND Anne

Conseillère service client administrative, Alcura France, Déols. demeurant à Saint-Maur

- Madame FONTENELLE Laurence

Mécanicienne en confection, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Argenton-sur-Creuse

- Madame GIEN Laurence

Employée, Caisse d'épargne et de prévoyance Loire-Centre, Orléans. demeurant à Issoudun

- Monsieur GIL Philippe

Responsable d'atelier, Andritz, Châteauroux. demeurant à Saint-Maur

- Madame GODINEAU Sylvie

Chargée d'accueil et de clientèle, La Mutuelle Générale, Châteauroux. demeurant à Heugnes

- Madame GONIN Nathalie

Chargée de clientèle, Caisse d'épargne et de prévoyance Loire-Centre, Orléans. demeurant à Sainte-Lizaigne

- Monsieur GRIMAULT Eric

Opérateur chauffeur, Société Orléanaise d'assainissement, Châteauroux. demeurant à Brion

- Madame GUILLAUME Cécile

Approvisionneur, Alcura France, Le Poinçonnet. demeurant à Arthon

- Monsieur GUILLEBAUD Emmanuel

Conducteur ligne usinage, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Châteauroux

- Monsieur HAUSWALD Didier

Responsable transport, Balsan, Arthon. demeurant à Arthon

- Monsieur KANE Terry

Agent de laboratoire, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Maron

- Madame LABAYE Claudine

Gestionnaire appui, Pole Emploi, Fleury-les-Aubrais. demeurant à Saint-Maur

- Monsieur LAFORAS Pascal

Pilote de production, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Aigurande

- Monsieur LAFORET Jean-Claude

Chaudronnier préparateur, Maintenance Industrielle, Montierchaume. demeurant à Déols

- Monsieur LAMY Didier

Contrôleur, Safran Seats, Issoudun. demeurant à Sainte-Lizaigne

- Madame LAURENT Myriam

Agent des services hospitaliers, Ehpad, Saint-Gaultier. demeurant à Thenay

- Monsieur LAURENT-PERROT Claude

Tourneur, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Luant

- Monsieur LE GOUIC Jean-Luc

Animateur d'équipe, Aximum Industrie, Chambourg-sur-Indre. demeurant à Flere-la-Riviere

- Madame LENOIR Gisèle

Cadre administratif, Union de caisses de sécurité sociale institut interrégional pour la santé, La Riche. demeurant à Déols

- Monsieur MAILLAUD Thierry

Responsable technique field, Andritz, Châteauroux. demeurant à Ambrault

- Madame MALASSENET Christine

Chargée de clientèle, Caisse d'épargne et de prévoyance Loire-Centre, Orléans.

demeurant à Lourouer-Saint-Laurent

- Monsieur MARÉCHAL Thierry

Technicien monteur, Ksb Sas, Diors. demeurant à Levroux

- Monsieur MARGUERITAT Stéphane

Chef de groupe, Hydro Extrusion Luce/Châteauroux, Châteauroux. demeurant à Neuvy-Pailloux

- Madame MARSAULT Annie

Chargée de communication, Urssaf Centre-Val de Loire, Olivet. demeurant à Roussines

- Monsieur MARTINEZ Michel

Préparateur de commande, Pharmacie Equinoxe, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur MICHAUD Eric

Responsable pôle maintenance, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Ardentes

- Madame MICHAUD Frédérique

Référente métier, Pole Emploi, Argenton-sur-Creuse. demeurant à Le Pont-Chrétien-Chabenet

- Monsieur MILLET Yves

Agent de maîtrise, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Maron

- Monsieur MOREAU Jean-Marc

Tourneur, Mecanique Industrielle de Précision, Saint-Marcel. demeurant à Argenton-sur-Creuse

- Monsieur MOREVE Pascal

Mécanicien poteyeur, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Montipouret

- Monsieur NIEMIER Frédéric

Pilote de production, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Montierchaume

- Monsieur PAULMIER Bruno

Cadre, Caisse Primaire Assur Maladie, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur PEARON Laurent

Agent de production, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Déols

- Monsieur PIRAULT Philippe

Visiteur presse, International Cookware, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur PLISSON Thierry

Conducteur de ligne d'usinage, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Neuvy-Pailloux

- Monsieur POTTIER Gilles

Ouvrier polyvalent, Hydro Extrusion Luce/Châteauroux, Châteauroux. demeurant à Le Pêchereau

- Monsieur RIPOTEAU Jean-François

Directeur, Erac Automation, Domerat. demeurant à Neuvy-Pailloux

- Monsieur ROUSSEAU Didier

Agent de maintenance, Alcura France, Le Poinçonnet. demeurant à Saint-Maur

- Monsieur SEFROU Alain

Chaudronnier, Beirens Sa, Buzançais. demeurant à Buzançais

- Madame SIMON Agnes

Comptable, Cogep, Déols. demeurant à Châteauroux

- Monsieur TARTARIN François

Technicien de ligne, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Déols

- Monsieur TISSIER Bruno

Cadre, Eiffage Energie Systemes - Meci, Issoudun. demeurant à Châteauroux

- Madame TOUZET Isabelle

Lingère, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Villedieu-sur-Indre

- Monsieur VANINI Pascal

Chef d'équipe, Alliance Healthcare Répartition, Déols. demeurant à Ardentes

- Madame VÉDIE Marie-Line

Gestionnaire approvisionnement, Auchan Hypermarche, Hirson. demeurant à Diors

- Monsieur VILHERMET Bruno

Fondeur cariste, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Buzançais

Article 4 : La médaille d'honneur du travail, grand or, est décernée à :

- Madame ARCAMONE Geneviève

Aide maternelle, Caisse d'allocations familiales de l'Indre, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame AUCLAIR Isabelle

Secrétaire Médicale, Docteur Rene Laurent Cambray, La Châtre. demeurant à La Châtre

- Monsieur AUFRERE Fabrice

Magasinier, Les Lavandieres, Déols. demeurant à Châteauroux

- Madame BEAUFILS Claudine

Comptable clients, Balsan, Arthon. demeurant à Châteauroux

- Monsieur BONNIN Jean-Michel

Reporter, La Nouvelle République du Centre Ouest, Le Blanc. demeurant à Saint-Marcel

- Madame BOUQUIN Evelyne

Lingère, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Argenton-sur-Creuse

- Monsieur BRET-DEVINEAU Thierry

Agent polyvalent aeroport, Aeroport Châteauroux Centre, Déols. demeurant à Luant

- Monsieur BRISSET Michel

Conseiller emploi relations de services, Pole Emploi, Orléans. demeurant à Ardentes

- Monsieur BRUNET Fabrice

Cariste magasinier, International Cookware, Châteauroux. demeurant à Le Poinçonnet

- Monsieur CAMPEOTTO Eric

Conducteur enduction, Diatecx France, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame CAMUS Pascale

Régisseuse d'établissement, Société Nationale de Radiodiffusion Radio France, Paris 16. demeurant à Châteauroux

- Madame CHAUVEAU Marianne

Chargée de relation client, Transports Bernis, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur CHOLLET Claude

Technicien méthodes, Ksb Sas, Châteauroux. demeurant à Ardentes

- Monsieur CHOLON Philippe

Contrôleur parc, Tonnellerie Radoux, Jonzac. demeurant à Martizay

- Monsieur DA COSTA Jose Jorge

Pilote de production, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Déols

- Monsieur DELAGE Thierry

Responsable magasin central, Alcura France, Le Poinçonnet. demeurant à Coings

- Monsieur DESCOUT Jean-Christophe

Technicien qualité, Établissements Glaude, Le Pêchereau. demeurant à Le Pêchereau

- Madame FIDANZI Valérie

Infirmière, Union Gestion Ets Caisses Assur Maladie, Orléans. demeurant à Déols

- Monsieur GAILLAT Lionel

Assistant technique d usinage, Ksb Sas, Châteauroux. demeurant à Niherne

- Monsieur GIL Philippe

Responsable d'atelier, Andritz, Châteauroux. demeurant à Saint-Maur

- Monsieur GIMENEZ Michel

Conducteur ilôt moulage, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Châteauroux

- Madame GODON Clarisse

Magasinier, Ateliers Charvet Sas, Paris. demeurant à Rivarennes

- Madame GUILLON Marie-France

Infirmière, Clinique Saint-François, Châteauroux. demeurant à Déols

- Madame HELARD Maryline

Mécanicienne en confection, Marck & Balsan, Gennevilliers. demeurant à Déols

- Madame HEMERY Martine

Opérateur de production, Les Lavandieres, Déols. demeurant à Maron

- Monsieur JOLLY Thierry

Agent de maîtrise, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Coings

- Madame LAGOUTTE Corinne

Employée commerciale niveau 2c, Csf, Le Pêchereau. demeurant à Ceaulmont

- Monsieur LAMY Didier

Contrôleur, Safran Seats, Issoudun. demeurant à Sainte-Lizaigne

- Monsieur LAUNAY Dominique

Chef de projet, Linamar Montupet, Diors. demeurant à Châteauroux

- Madame LAVERGNE Christine

Chargée d'accueil, Société Nationale de Radiodiffusion Radio France, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame LEBLANC Christine

Conseillère en indemnisation, Pole Emploi, Argenton-sur-Creuse. demeurant à Niherne

- Monsieur LEGRAND Philippe

Mécanicien poteyeur, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Issoudun

- Monsieur MAILLAUD Thierry

Responsable technique field, Andritz, Châteauroux. demeurant à Ambrault

- Monsieur MARGOUX Franck

Chaudronnier, Chaudronnerie Claude Pradeau, Saint-Maur. demeurant à Châteauroux

- Madame MARSAULT Annie

Chargée de communication, Urssaf Centre-Val de Loire, Olivet. demeurant à Roussines

- Monsieur MATHIOT Antoine

Opticien directeur, Vyv 3 Centre Val de Loire Mutualite Française Centre Val de Loire Ssam, Le Blanc. demeurant à Le Blanc

- Monsieur MEUNIER Francis

Employé, Clinique Saint-François, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Monsieur MICHAUD Frédéric

Agent approvisionnement et ordonnancement, International Cookware, Châteauroux.

demeurant à Le Pont-Chrétien-Chabenet

- Monsieur NICOLAS Philippe

Tourneur on polyvalent, Ksb Sas, Châteauroux. demeurant à Argenton-sur-Creuse

- Monsieur PIRAULT Philippe

Visiteur presse, International Cookware, Châteauroux. demeurant à Châteauroux

- Madame PLAT Sergine

Chef de caisses, Auchan Hypermarche, Le Poinçonnet. demeurant à Châteauroux

- Monsieur PLISSON Thierry

Conducteur de ligne d'usinage, Imperiales Wheels, Diors. demeurant à Neuvy-Pailloux

- Monsieur ROCHER Jean Claude

Agent logistique, Safran Seats, Issoudun. demeurant à Neuvy-Pailloux

- Monsieur SEFROU Alain

Chaudronnier, Beirens Sa, Buzançais. demeurant à Buzançais

- Monsieur TABUTEAU Thierry

Magasinier, Martin Heulin, Châteauroux. demeurant à Ardentes

<u>Article 5</u>: La directrice des services du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

B _ C

Stéphane BREDIN

Préfecture de l'Indre

36-2023-01-02-00005

Médaille d'honneur régionale départementale et communale promotion du 1er janvier 2023





ARRÊTÉ du 2 janua 423

Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (promotion du 1er janvier 2023)

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale modifié,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}:</u> la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent, est décernée à :

- Monsieur ABOURAHIM Ahmed

Animateur, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame AJRINYI Fatiha

Aide soignante contractuel cdi, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Châteauroux.

- Madame ALAPETITE Catherine

Aide soignante de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Pouligny-Saint-Martin.

- Madame AMICHAUD Aurelie née LE GOFF

Adjoint administratif principale de 1ere classe, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Lourouer-Saint-Laurent.

- Monsieur AUGUSTE Pascal

Brigadier-chef principal, Commune de Vierzon, demeurant à Châteauroux.

- Madame BACHELIER Magali née PASQUET

Conseiller socio-éducatif, Cdc Eguzon-Argenton-Vallee de la Creuse, demeurant à Le Pêchereau. - Monsieur BALLEREAU Stéphane

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame BARBE Véronique née DUBUJET

Assistante médico adm titulaire, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Ardentes.

- Madame BARREAU Jacqueline

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur BEAUVAIS Michel

Adjoint technique principal 1ère classe, Département de l'Indre, demeurant à Paulnay.

- Madame BEHARY-LAUL-SIRDER Helena

Infirmiere titulaire, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Montgivray.

- Monsieur BERNARDET Benoit

Agent de maitrise principal, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur BERNARDON Jean-François

Agent de maitrise principal, Département de l'Indre, demeurant à Sacierges-Saint-Martin.

- Madame BIAIS Lydia née LAFONTENAILLE

Aide-soignante classe normale, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Ardentes.

- Madame BILLARD Isabelle née NUANT

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Commune de Fontgombault, demeurant à Fontgombault.

- Monsieur BLIGAND Daniel

Technicien principal premiere classe, Département de l'Indre, demeurant à Le Poinçonnet.

- Monsieur BLONDEAU Julien

Technicien principal deuxieme classe, Département de l'Indre, demeurant à Chezelles.

- Madame BONNIN Martine

Adjoint administratif principal 2 classe, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur BOUBET Stephane

Agent de maitrise principal, Département de l'Indre, demeurant à Etrechet.

- Madame BOUGUERAB Aurore née BOURGUIGNON

Aide-soignante classe normale, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Buzançais.

- Monsieur BOURY Jean-Luc

Agent de maitrise principal, Département de l'Indre, demeurant à Feusines.

- Madame BRIGAND Guylène née AUGENDRE

Atsem principal de 1ère classe, Mairie d'Argenton-sur-Creuse, demeurant à Argenton-sur-Creuse.

- Monsieur BROQUET Frederic

Agent de maitrise principal, Département de l'Indre, demeurant à Neuvy-Saint-Sepulchre.

- Monsieur BRUGERE Christophe

Professeur d'enseignement artistique hors classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame CAILLET Nathalie née THIBAULT

Infirmiere, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Argy.

- Monsieur CALAS David

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame CARCY Stéphanie

Assistant medico-adm. cn, Centre hospitalier George Sand, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur CARDEILHAC Didier

Adjoint technique principal de 2eme classe, Commune d'Issoudun, demeurant à Issoudun.

- Madame CARETTE Frédérique née MARTIN

Educateur principal des activités physiques et sportives de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Liniez.

- Madame CARSUZAA Hélène née FERNANDES

Adjointe au maire, Mairie de Chabris, demeurant à Chabris.

- Madame CHARBONNIER Samanta

Atsem principal de 1ere classe, Commune d'Issoudun, demeurant à Issoudun.

- Madame CHARRAUD Nathalie

Aide-medico psychologique, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Villegouin.

- Madame CHARTIN Laetitia née IMBERT

Ingénieur principal, Châteauroux Métropole, demeurant à Vatan.

- Madame CHAUVEAU Patricia née VEYRETOUT

Adjoint technique principal de 2ème classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame CHAUVIREY Sylvie

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur CHEVALIER Didier

Agent de maîtrise, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame CHEVALIER-GONTIER Delphine née CHEVALIER

Redacteur principal 1ere classe, Département de l'Indre, demeurant à Villedieusur-Indre.

- Madame CHOISY Muriel

Adjoint administratif principal de 1ere classe, Commune d'Issoudun, demeurant à Paudy.

- Madame COLLIN Corinne

Adjoint technique principal de 2eme classe, Commune de Déols, demeurant à Déols.

- Monsieur COLOMBIER Didier

Ouvrier principal, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur CORIAN Christophe

Adjoint technique principal de 2eme classe, Commune d'Issoudun, demeurant à Coings.

- Monsieur COULEAU Alain

Adjoint technique principal 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Mouhet.

- Monsieur COULOIGNER Fabrice

Adjoint technique principal de 2ème classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Vendoeuvres.

- Monsieur COURET Jerome

Adjoint technique principal 1ere classe, Département de l'Indre, demeurant à LA Chatre-Langlin.

- Madame DA COSTA Virginie née MARAIS

Atsem principal de 2eme classe, Commune d'Issoudun, demeurant à Issoudun.

- Monsieur DEBRAY Sylvain

Adjoint technique principal de 2ème classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Montierchaume.

- Monsieur DEFOUGERE Aurélien

Rédacteur principal de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Saint-Maur.

- Madame DEFRESSINE Pascaline née DUPIN

Adjoint administratif principal 1ère classe, Commune de Le Blanc, demeurant à Le Blanc.

- Madame DELANNOY Sabine née DAEL

Infirmière en soins généraux et spécialisés 1er grade, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Meobecq.

- Monsieur DELBART Franck

Adjoint technique principal de 2ème classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame DERRIER Aurelie née CHICHERY

Rédacteur principal de 1ère classe, Commune de Déols, demeurant à Saint-Maur.

- Monsieur DOUBLIER Denis

Conseiller municipal, Commune de Pellevoisin, demeurant à Pellevoisin.

- Madame DUBERNARD Beatrice née SINET

Cadre de santé, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Palluau-sur-Indre.

- Madame DUBUGET Sandra née LIMET

Rédacteur principal de 2ème classe, Commune de Déols, demeurant à Saint-Maur.

- Madame DUSSAULT Annick

Attaché de conservation du patrimoine, Communauté de Communes de La Châtre et Sainte Sévère, demeurant à La Châtre.

- Madame FAUCONNIER Fabienne née CHAUBRON

Infirmier en soins generaux, Département de l'Indre, demeurant à Neuvy-Saint-Sepulchre.

- Monsieur FILLION John

Adjoint technique principal de 2ème classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Déols.

- Madame FOUCHET Beatrice

Isgs grade 2, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Châteauroux.

- Madame FOURNIER Stéphanie née LORIEAU

Accompagnant éducatif et social, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame FRADET Stéphanie

Rédactrice, Sce Départemental Incendie et Secours, demeurant à Châteauroux.

- Madame FRENAIZON BEAUJARD Lydie née BEAUJARD

Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Mairie d'Argenton-sur-Creuse, demeurant à Saint-Marcel.

- Madame FRESSIGNAUD Séverine

Brigadier chef principal, Commune de Châteauroux, demeurant à Tendu.

- Madame GAGNADRE Adeline

Technicien paramedical classe normale, Département de l'Indre, demeurant à Saint-Maur.

- Madame GALABRUN Muriel née MICHEL

Infirmiere titulaire, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Mers-sur-Indre.

- Madame GALLAND Nathalie

Rédacteur principal de 1ère classe, Commune de Déols, demeurant à Châteauroux.

- Madame GAULTIER Christine née BOURGEAULT

Adjoint du patrimoine principal de 1ière classe, Commune de Châtillon sur Indre, demeurant à Châtillon-sur-Indre.

- Madame GAULTIER Laurence née VILLIERE

Aide-soignante classe normale, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Buzançais.

- Madame GAUSSE Martine

Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie d'Argenton-sur-Creuse, demeurant à Argenton-sur-Creuse.

- Madame GAVAUD Lucie née PENIN

Adjoint d'animation principal 2ème classe, Commune de Pellevoisin, demeurant à Buzançais.

- Madame GERBAULT Christine née PIROT

Rédacteur principal de 1ère classe, Commune de Déols, demeurant à Châteauroux.

- Madame GERMAIN Christelle née BRUNET

Ingénieur, Châteauroux Métropole, demeurant à Montierchaume.

- Madame GIRAUD Laurence

Agent des services hospitaliers qualifié, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur GREGOIRE Stephane

Educateur sportif principal de 2eme classe / educateur sportif, Commune d'Issoudun, demeurant à Issoudun.

- Monsieur GROSSET Guillaume

Agent de maîtrise principal, Cdc Eguzon-Argenton-Vallee de la Creuse, demeurant à Ceaulmont.

- Monsieur GUERIN Bruno

Adjoint technique principal de 1ere classe, Département de l'Indre, demeurant à Le Poinçonnet.

- Monsieur GUIBERT Sébastien

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame HIBRY Michele

Ashq de classe supérieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Reuilly.

- Madame HUET Claudette née DUHAMEL

Atsem 1ère classe, Commune de Niherne, demeurant à Niherne.

- Madame HUGUET Karine

Aide soignante de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Issoudun.

- Madame HUGUET Stéphanie

Conseillère municipale, Commune de Pellevoisin, demeurant à Pellevoisin.

- Madame JOLY Dominique

Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Mairie de Chabris, demeurant à Varennes-sur-Fouzon.

- Monsieur JOURNAUD Christophe

Rédacteur / gestionnaire comptable, Région Centre-Val de Loire, demeurant à Neuillay-les-Bois.

- Madame JOURNOUX Corinne née JOLY

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame JUBARD Sabrina née DISCOURS

Rédacteur principal de 2e classe, Centre Départemental de Gestion de La Fonction Publique Territoriale, demeurant à Issoudun.

- Monsieur JUBIEN Herve

Educateur territorial aps 1ere, Département de l'Indre, demeurant à Le Poinçonnet.

- Madame KIOUECH Virginie née NIVET

Ouvrier principal titulaire, Centre Hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Le Poinçonnet.

- Madame LABESSE Catherine

Adjoint administratif principal 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Pouligny-Saint-Martin.

- Madame LACOFFRETTE Maria née ALVES ARAUJO

Aide soignante de classe normale, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Reuilly.

- Monsieur LANDAULT Dany

Adjoint technique principal 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Issoudun.

- Monsieur LAQUAZ Jean-Paul

Aide-soignant, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame LEBEAU Lydie

Agent d'entretien qualifié, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Le Blanc.

- Madame LEDOUX Peggy

Adjoint technique principal de 1ère classe, Commune de Saint Maur, demeurant à Le Poinçonnet.

- Madame LEMAIGRE Sophie

Infirmière, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame LE MOUELLIC Armelle

Adjoint animation principal de 1er classe / adjoint animation, Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, demeurant à Conde.

- Monsieur LEROY Laurent

Educateur APS principal de 1ère classe, Cdc Eguzon-Argenton-Vallee de la Creuse, demeurant à La Chatre-Langlin.

- Madame LOISEAU Sandrine

Attache principal, Département de l'Indre, demeurant à Argenton-sur-Creuse.

- Madame LONGIN Stéphanie

Monitrice éducatrice principale, Epd Blanche de Fontarce, demeurant à Châteauroux.

- Madame LUMET Sandrine

Puericultrice, Département de l'Indre, demeurant à Thizay.

- Madame MABILLOT Sophie née BONNIN

Ergotherapeute de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Sainte-Lizaigne.

- Madame MAFFRE Isabelle née LEPRETRE

Rédacteur principal de 2ème classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame MALET Virginie

Adjoint administratif principal 2e classe / service scolaire, Commune de la Châtre, demeurant à La Châtre.

- Monsieur MARGUERITAT Olivier

Technicien principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame MARQUES Sylvie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Centre Municipal d'Action Sociale, demeurant à Issoudun.

- Monsieur MARYNIAK Jerome

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Chezelles.

- Madame MAUCHIEN Liliane

Conseillère municipale, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame MAYAUD Joëlle née CHARVY

Conseillère municipale, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur MEKLATI Brahim

Agent de service hospitalier titulaire, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Châteauroux.

- Madame MOREAU Roselyne née BONNET

Adjoint administratif principal 1ere classe, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame MOUSSET Sylvie née HOLBECQ

Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, demeurant à Villedieu-sur-Indre.

- Monsieur NOUHANT Thomas

Adjoint animation principal de 2eme classe / animateur, Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, demeurant à Issoudun.

- Madame PAQUIER Christiane née SOUDANNE

Adjointe au maire, Mairie de Chabris, demeurant à Chabris.

- Madame PAUL Bénédicte

Rédacteur principal de 2ème classe, Centre Municipal d'Action Sociale, demeurant à Issoudun.

- Madame PÉGUÉ Stéphanie née ASSAILLY

Animatrice principale 2ème classe, Centre hospitalier de Levroux, demeurant à Villentrois.

- Madame PEREIRA DOS SANTOS Alexandra née FOLLIOT

Adjoint technique principal de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Meobecq.

- Monsieur PERRAT Patrice

Technicien principal 1ere classe, Département de l'Indre, demeurant à Saint-Genou.

- Madame PERROT Marie-Christine née ROSIER

ASH, EPHAD Résidence l'Ozance, demeurant à Saint-Lactencin.

- Madame PETIPEZ Florence

Adjointe au maire, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur PETROT Jean-Philippe

Adjoint technique principal 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Le Blanc.

- Monsieur PEYROT Thierry

Agent de maitrise principal, Département de l'Indre, demeurant à Cluis.

- Madame PINAULT Sandrine née BOSSUYT

Attache principal, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame PINON AHODIKPE Chantal née PINON

Conseillère municipale, Commune de Pellevoisin, demeurant à Pellevoisin.

- Monsieur PINSON Dominique

Adjoint au maire, Commune de Rouvres les Bois, demeurant à Rouvres-les-Bois.

- Madame PLAIS Sandrine née DIXNEUF

Aide-soignante classe normale, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Saint-Genou.

- Madame PLOUX Renée

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Ardentes.

- Madame PROUTEAU Ghislaine

Aide-soignante de classe normale, Ehpad de Mezieres-en-Brenne, demeurant à Mezieres-en-Brenne.

- Madame QUATANENS Élise née ROBINEAU

Attaché principal, Centre Municipal d'Action Sociale, demeurant à Issoudun.

- Monsieur QUATTROMANO Adolpho

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur RAINON Didier

Adjoint technique principal 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Neuvy-Pailloux.

- Madame RANGER Monique née ROMÉRO

Adjoint technique principal de 2ème classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame RIGOLLET Mélanie

Rédacteur principal de 1ère classe, Centre Communal d'Action Sociale, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur ROBINET Fabrice

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Déols.

- Madame ROBINET Lydie

ASHQ, Centre hospitalier de Levroux, demeurant à Levroux.

- Monsieur ROBIN Pascal

Adjoint technique principal de 1ère classe, Commune d'Issoudun, demeurant à Issoudun.

- Madame ROGAUME Nadine

Adjoint animation principal de 1er classe / directrice centre de loisirs, Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, demeurant à Issoudun.

- Madame ROTUREAU Sandra

Cadre de santé, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Buzançais.

- Madame ROUET Myrtille

Agent des services hospitaliers qualifié, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame RUET Catherine née GIRARD

Adjointe au maire, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame SAGET Catherine née BRANTHOMME

Educatrice de jeunes enfants, Commune de Déols, demeurant à Châteauroux.

- Madame SAUZET Celine née CHAMBORD

Adjoint administratif principal 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Niherne.

- Madame SECARDIN Nathalie née DESCHAMPS

Professeur d'enseignement artistique hors classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame SERVAN Maryline née PLAT

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Chabris, demeurant à Chabris.

- Madame SOULAS Alexandra née CAILLAUD

Aide soignante de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Ambrault.

- Monsieur SOURY Yann

Brigadier chef principal, Commune de Châteauroux, demeurant à Le Poinçonnet.

- Monsieur SOUVERAIN Xavier

Adjoint technique principal 2ème classe, Commune de Pellevoisin, demeurant à Villegouin.

- Monsieur TALBOT Emmanuel

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur TANCHOUX Jean-Charles

Technicien principal de 1ère classe, Communauté de Communes Brenne Val de Creuse, demeurant à Le Blanc.

- Monsieur TANCHOUX Jean-Christophe

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Vineuil.

- Monsieur THIEBAUT Christophe

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Communauté de Communes Brenne Val de Creuse, demeurant à Pouligny Saint Pierre.

- Madame THIEFFRY Géraldine née JOLLY

Technique principal - charge du developpement durable, Cc Vierzon-Sologne-Berry, demeurant à Neuvy-Pailloux.

- Madame THIVET Véronique née LECOMTE

Infirmière, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Saint-Maur.

- Madame TIRLOREAU Sabrina née THIENNOT

Adjoint administratif principal 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Pruniers.

- Madame TOUZEAU Sylvie née GENET

Aide soignante titulaire, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Pouligny-Saint-Pierre.

- Monsieur TOUZET Francis

Adjoint technique territorial / service technique, Commune de Saint Gaultier, demeurant à Saint-Gaultier.

- Monsieur VALLÉE Robert

Conseiller municipal, Commune de Villedieu sur Indre, demeurant à Villedieu-sur-Indre.

- Monsieur VAURY Fabrice

Maire, Mairie de Chabris, demeurant à Chabris.

- Madame VIGROUX Christine née LAVERDANT

Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie d'Argenton-sur-Creuse, demeurant à Argenton-sur-Creuse.

- Madame VILLERET Chantal née PENOT

ASH, EPHAD Résidence l'Ozance, demeurant à Buzancais.

- Madame YGNACE Delphine

Aide soignante categorie b classe normale, Centre hospitalier George Sand, demeurant à Reuilly.

Article 2 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil, est décernée à :

- Monsieur ALLOUIS Bernard

Maire, Commune de Bommiers, demeurant à Bommiers.

- Madame ATHOMAS Isabelle née CHATAIGNER

Adjoint adm. principal 2cl, Centre hospitalier George Sand, demeurant à Vicq-Exemplet.

- Madame AUBRUN Josiane

Atsem principal de 1ère classe, Commune de Déols, demeurant à Déols.

- Monsieur AUJEAN Bernard

Adjoint au maire, Commune de Luant, demeurant à Luant.

- Madame BALAS Marie-Christelle

Aide-soignant, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Maron.

- Madame BENARD Cathy née VARLET

Rédacteur, Commune de Châteauroux, demeurant à Luant.

- Madame BILLARD Maryline née DELANEAU

Aide-soignante de classe supérieure, Centre Communal d'Action Sociale, demeurant à Buzançais.

- Monsieur BONNEAU Michel

Adjoint au maire, Mairie de Chabris, demeurant à Chabris.

- Madame BREL Nathalie

Infirmiere de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Issoudun.

- Madame BRIENNE Michelle née GARNIER

Rédacteur principal 2ème classe fonction secrétaire de mairie, Commune de Fontguenand, demeurant à Ecueille.

Madame BRISSE Lydie

Agent de service hospitalier qualifié, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Maron.

- Madame CALAS Nathalie née CROCHET

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Montierchaume.

- Monsieur CHAMBORD Frédéric

Agent de maîtrise, Mairie de Chabris, demeurant à Chabris.

- Monsieur CHARRAUD Laurent

Technicien, Châteauroux Métropole, demeurant à Argenton-sur-Creuse.

- Madame CHARRE Christine

Aide-soignante, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame CHENNEVIERE Fabienne née VEDRENNE

Adjoint administratif principal, Epd Blanche de Fontarce, demeurant à Arthon.

- Madame CHERIFI Maria

Adjoint technique principal de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame CHOVANEK Sylvie

Attache principal, Département de l'Indre, demeurant à Déols.

- Madame COLLIN Sylvie

Agent de maîtrise, Châteauroux Métropole, demeurant à Baudres.

- Madame COUDRAY Anne

Aide-soignant cs cat. b, Centre hospitalier George Sand, demeurant à Briantes.

- Madame CRESPIN Florence née DUVAL

Adjoint administratif principal 1ère classe, Centre hospitalier de Levroux, demeurant à Buzançais.

- Monsieur CROSNIER Éric

Agent de maîtrise principal, Mairie de Chabris, demeurant à Chabris.

- Madame DARCHIS Karine née BRILLAUD

Aide-soignant, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Neuvy-Saint-Sepulchre.

- Madame DEGUEURCE Veronique

Aide soignante de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Segry.

- Madame DEWITTE Marie Christine née GRAZIANA

Aide soignant, Centre Hospitalier, demeurant à Chatillon-sur-Indre.

- Monsieur DHYVERT Franck

Technicien principal 1ere classe, Département de l'Indre, demeurant à Thenay.

- Monsieur DORADOUX Frédéric

Agent de maitrise principal, Commune de Feusines, demeurant à Le Magny.

- Monsieur DORSEMAINE Stéphane

Agent de maîtrise, Commune de Le Poinçonnet, demeurant à Tranzault.

- Madame DUBREU Brigitte née LAFOND

Adjoint technique principal de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur DUBREU Olivier

Ouvrier principal de 2e classe, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Issoudun.

- Madame EPIPHANE Stéphanie née MAGOT

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Bommiers.

- Madame FLEURET Aurore

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame FORTAT Catherine née FAICHAUD

Attache principal, Département de l'Indre, demeurant à Sainte-Lizaigne.

- Monsieur GASTON Philippe

Agent de maitrise principal, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame GAUGRY Sylvie

Aide soignante de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Saint-Aoustrille.

- Monsieur GOURBEYRE Christian

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame GUERIN Magali

A.s.h. qualifie c.s., Centre hospitalier George Sand, demeurant à Thevet-Saint-Julien.

- Monsieur GUILLOT Didier

Agent de maitrise principal territorial, Commune de Eguzon Chantome, demeurant à Eguzon-Chantome.

- Madame GUTIERREZ BONNET Trinidad née GUTIERREZ

Infirmiere titulaire, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Le Blanc.

- Monsieur HEMERY Jacky

Aide-soignant, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Bazaiges.

- Madame HERHEL Anais née COULON

Aide-soignante, Centre hospitalier Romorantin Lanthenay, demeurant à Anjouin.

- Madame HORTHOLARY Martine née SOULAS

Aide soignant titulaire, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Ruffec.

- Madame JARREAU Marie-Christine née GUILLAUME

Animateur principal, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame JOBCZYK Nathalie née LIMET

Aide-soignante classe superieure, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Buzançais.

- Madame LAFOND Marilyne née LAMAMY

Ashq de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Conde.

- Madame LAMY Beatrice

Adjoint administratif principal 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur LAPOUMEROULIE Jean-Marc

Agent de maitrise, Département de l'Indre, demeurant à Luant.

- Madame LEBRETON Marie-Hélène

Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Lye, demeurant à Lye.

- Madame MARQUET Marie-Line

Ashq de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Thizay.

- Madame MARTIN Elisabeth

Aide-soignant principal, EPHAD Résidence l'Ozance, demeurant à Chatillon-sur-Indre.

- Monsieur MERCIER Frédéric

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Commune de Le Poinçonnet, demeurant à Le Poinçonnet.

- Madame MIZSER-TOURANCHEAU Christine

Cadre de santé, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame NICOLAS Sophie née DEVILLE-CHABROLLE

Rédacteur principal 2ème classe, Cdc Chabris-Pays de Bazelle, demeurant à Chabris.

- Madame NIEUWENSTEED Florence

Aide soignante de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Neuvy-Pailloux.

- Madame PERCHAUD Florence née GIRAUDET

ASHQ C2 supérieur, Centre hospitalier de Levroux, demeurant à Levroux.

- Madame PERCHAUD Isabelle née POIGNAULT

Aide soignante de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Sainte-Lizaigne.

- Madame PERREAU Sylvie née POPLIN

Préparatrice en pharmacie hospitaliere, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame PINAULT Dominique née SCHOEN

Infirmiere de classe superieur titulaire, Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, demeurant à Arthon.

- Madame PROT Myriam

Adjoint administratif, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame RAOUI Christelle née BAILLARGEAT

Attaché, Commune de Le Blanc, demeurant à Mauvieres.

- Monsieur REIGNOUX Thierry

Agent de maîtrise, Commune d'Ardentes, demeurant à Le Poinçonnet.

- Madame RIPOTEAU Veronique

Adjoint administratif principal 1ere classe, Département de l'Indre, demeurant à Celon.

- Madame ROGAUME Valerie née CATALANO

Aide soignante de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Thizay.

- Madame ROUSSEAU Carole née BARBOUX

Assistant socio-educatif classe exceptionnelle, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame ROUSSEAU Martine née MAQUIN

Animatrice principale de 1ere classe, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Chouday.

- Madame SABAT Corinne née BERNARDET

Attaché principal, Commune de Le Blanc, demeurant à Le Blanc.

- Monsieur SOULAS Pascal

Agent de maitrise principal, Département de l'Indre, demeurant à Ardentes.

- Madame TRUMEAU Isabelle née LEVASSORT

Technicien paramédical de classe supérieure, Châteauroux Métropole, demeurant à Le Poinçonnet.

- Madame VINCENT Florence

Agent de maitrise principale, Région Centre-Val de Loire, demeurant à Chasseneuil.

- Monsieur VIRARD Pascal

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame WATEAUX Evelyne

Adjoint technique principal de 2ème classe, Communauté de Communes Brenne Val de Creuse, demeurant à Thenay.

<u>Article 3</u>: la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon or, est décernée à :

- Madame ANDRE Francesca

Agent de maitrise, Commune d'Issoudun, demeurant à Sainte-Lizaigne.

- Monsieur ARBERET Christian

Ingenieur hors classe, Département de l'Indre, demeurant à Argenton-sur-Creuse.

- Madame BEAUREPAIRE Marie-Ange

Adjoint administratif principal de 2e classe, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Thizay.

- Monsieur BERTHELOT Jean-Michel

Adjoint technique principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Madame BLARDAT Nathalie

Aide-soignante classe supérieure, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Argy.

- Monsieur BLONDEAU Pascal

Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie d'Argenton-sur-Creuse, demeurant à Argenton-sur-Creuse.

- Madame BONNIN Sylvie née TIDIERE

Adjoint technique principal 2e classe des etablissements d'enseignement, Département de l'Indre, demeurant à Le Poinçonnet.

- Madame BOUCHERIT Sophie

Agent de maitrise principal, Commune d'Issoudun, demeurant à Issoudun.

- Monsieur BRUNET Pascal

Aide-soignant, Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, demeurant à Villedieu-sur-Indre.

- Monsieur CALARD Stephane

Technicien territorial, Département de l'Indre, demeurant à Chaillac.

- Monsieur CANIER Charles

Professeur d'enseignement artistique hors classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Jeu-Maloches.

- Monsieur CHAMPIGNEUX Philippe

Agent de maîtrise principal, Châteauroux Métropole, demeurant à Le Poinçonnet.

- Monsieur CORBILLON Laurent

Technicien principal 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Levroux.

- Monsieur DA SILVA Thierry

Technicien principal de 1er classe, Commune d'Issoudun, demeurant à Issoudun.

- Madame DELOURME Claudine née GIRARD

Aide-soignante classe superieure, Centre hospitalier Saint Roch, demeurant à Buzancais.

- Monsieur DESROSES Fabrice

Adjoint technique principal de 2ème classe, Commune de Le Blanc, demeurant à Le Blanc.

- Madame DORANGEON Florence née COURTILET

Infirmiere de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Sainte-Lizaigne.

- Madame DORANGEON Isabelle née FOURNIER

Attaché principal, Commune d'Ardentes, demeurant à Ardentes.

- Monsieur FAUCHERE Philippe

Agent de maitrise principal, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur FERRE Claude

Ouvrier principal de 1ere classe, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Issoudun.

- Madame FOULATIER Nadine née TRIBET

Adjoint technique principal 2e classe des etablissements d'enseignement, Département de l'Indre, demeurant à Pouligny-Notre-Dame.

- Monsieur GARNIER Philippe

Agent de maitrise, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur GONTIER Bernard

Maire, Commune de Villedieu sur Indre, demeurant à Villedieu-sur-Indre.

- Madame LACOMBE Josette

Redacteur principal 1ere classe, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Madame LAPOUGE Françoise née RAGOT

Cadre de sante, Département de l'Indre, demeurant à Ardentes.

- Monsieur LE BRIS Christophe

Educateur principal des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, Châteauroux Métropole, demeurant à Le Poinçonnet.

- Madame MALLERET Michele

Aide soignante de classe supérieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Neuvy-Pailloux.

- Monsieur MARMASSE Frederic

Aide soignant de classe superieure, Centre hospitalier La Tour Blanche, demeurant à Sainte-Lizaigne.

- Madame MERIGOT Regine née CESBRON

Redacteur principal 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur MICHAUT Bernard

Adjoint technique principal 1ère classe, Commune d'Ardentes, demeurant à Ardentes.

- Monsieur MOREAU Alain

Maire adjoint, Commune de Fontguenand, demeurant à Fontguenand.

- Madame MOREAU-PIGOIS Annie née MOREAU

Adjoint administratif principal 1ere classe, Département de l'Indre, demeurant à Le Poinçonnet.

- Monsieur MOTTEAU Alain

Technicien principal de 2ème classe, Commune de Déols, demeurant à Déols.

- Monsieur MOURET-RUCHAUD Bruno

Agent de maîtrise principal, Cdc Eguzon-Argenton-Vallee de la Creuse, demeurant à Argenton-sur-Creuse.

- Monsieur NEVEU Jean-Claude

Technicien principal de 2e classe, Département de l'Indre, demeurant à Montipouret.

- Madame PENEAU Edwige

Rédacteur principal 1ère classe, Mairie d'Argenton-sur-Creuse, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur PERROT Eric

Agent de maitrise principal, Département de l'Indre, demeurant à Eguzon-Chantome.

- Madame PETOIN Isabelle

Aide-soignante, Centre Communal d'Action Sociale, demeurant à Le Poinçonnet.

- Madame PORTRON Maryvonne

Adjoint technique principal 2e classe des etablissements d'enseignement, Département de l'Indre, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur PRADET Bruno

Agent de maîtrise, Châteauroux Métropole, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur PROFIT Eric

Rédacteur principal de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Monsieur RADIN Patrick

Adjoint technique principal 1ere classe, Département de l'Indre, demeurant à Saint-Maur.

- Monsieur RICHARD Frédéric

Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, Commune de Châteauroux, demeurant à Châteauroux.

- Madame RIVIERE Corine née COLPIN

Rédacteur, Cdc Eguzon-Argenton-Vallee de la Creuse, demeurant à Saint-Plantaire.

- Monsieur SIMONNET Bruno

Adjoint technique principal de 2ème classe, Commune de Déols, demeurant à Déols.

- Monsieur VASLIN François

Agent de maîtrise, Mairie de Chabris, demeurant à Chabris.

- Monsieur VINCENT Didier

Ouvrier principal 1ère classe, Epd Blanche de Fontarce, demeurant à Sacierges-Saint-Martin.

- Monsieur WEISS Dominique

Adjoint technique, Commune de Déols, demeurant à Châteauroux.

<u>Article 4 :</u> La directrice des services du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

ss _ C

Stéphane BREDIN

36-2023-01-02-00006

Médaille de bronze de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif promotion du 1er janvier 2023





ARRÊTÉ du 1 jania 2013

portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

(promotion du 1er janvier 2023)

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 modifié par le décret 2000-543 du 16 juin 2000 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 portant déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014 099-0005 du 9 avril 2014, portant désignation des membres de la commission départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu l'avis de la commission départementale de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 7 juillet 2022,

Vu les propositions du chef du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports du 7 juillet 2022,

Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

- Monsieur Joseph ALBERTINO, domicilié à Issoudun, pour son engagement associatif,
- Madame Véronique BACHELIER, née HOUSSIN, domiciliée à Le Poinçonnet, pour son engagement associatif.

Place de la Victoire des alliés - CS 80583 - 36019 CHATEAUROUX Cedex- 02 54 29 50 00 - www.indre.gouv.fr

- Madame Marie-Christine BAUDAT, née RAVEAU, domiciliée à Déols, pour son engagement associatif,
- Monsieur Antoine CADON, domicilié à Veuil, pour son engagement associatif,
- Monsieur Hubert CHARBONNIER, domicilié à Crozon-sur-Vauvre, pour son engagement associatif,
- Madame Chantal DARCHIS, domiciliée à Lourdoueix-Saint-Michel, pour son engagement associatif,
- Monsieur Daniel GASS, domicilié à Montgivray, pour son engagement associatif,
- Monsieur Jean-Pierre GONTIER, domicilié à Baudres, pour son engagement associatif,
- Madame Nadine LABRUNE, domiciliée à Rivarennes, pour son engagement associatif,
- Madame Bernadette LOGIE, née VINCENT, domiciliée à Argy, pour son engagement associatif,
- Madame Béatrice MAILLOCHON, domiciliée à La Châtre, pour son engagement associatif,
- Monsieur Jean-Pierre MALLERET, domicilié à Les Bordes, pour son engagement associatif,
- Monsieur Camille MOREAU, domicilié à Montchevrier, pour son engagement associatif,
- Madame Martine MORVAN, domiciliée à Briantes, pour son engagement associatif,
- Monsieur René PLISSON, domicilié à Pouligny-Notre-Dame, pour son engagement associatif.

<u>Article 2</u>: La directrice des services du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Stéphane BREDIN

Place de la Victoire des alliés - CS 80583 - 36019 CHATEAUROUX Cedex- 02 54 29 50 00 - www.indre.gouv.fr

36-2023-01-12-00004

Arrêté de dérogation du 12/01/2023 modifiant la destination d'une subvention DSIL à la commune du Pont-Chrétien Chabenet



Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ DE DÉROGATION N° 36-2023- 42-601 DU 41.4.4.15

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 6 MAI 2021 ATTRIBUTIF DE SUBVENTION

AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

PUBLIC LOCAL A LA COMMUNE DU PONT-CHRÉTIEN-CHABENET

La préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R. 2334-39 du Code général des collectivités territoriales relatif à la dotation de soutien à l'investissement local ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, portant modification du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'arrêté de la préfète de la région Centre-Val de Loire du 22 avril 2022 portant délégation de signature à M. Stéphane BREDIN, préfet de l'Indre, pour procéder à la signature des décisions d'attribution de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local lorsque l'attributaire est situé dans son département;

Vu l'arrêté du 6 mai 2021 attributif de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local à la commune du Pont-Chrétien-Chabenet pour des travaux de rénovation énergétique d'un commerce ;

Vu le courrier en date du 5 décembre 2022 du maire du Pont-Chrétien-Chabenet sollicitant, à titre dérogatoire, de modifier la destination de la subvention pour la transformation et l'isolation du rez-de-chaussée de l'ancienne école pour la création d'un cabinet médical (kinésithérapeute, infirmière);

Considérant que la demande est justifiée puisque l'installation de professionnels de santé est une priorité;

Considérant qu'aux termes de l'article R. 2334-31 du Code général des collectivités territoriales le préfet peut autoriser la modification de l'affection de l'investissement subventionné;

17.2

Fréfecture de la région Centre-Val de Loire - 181, rue de Bourgogne - 45042 OREÉANS CEDEX 1 Tél. (standard) 02 38 91 45 45 - www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire Considérant que la dérogation doit permettre à la collectivité de conserver le bénéfice des aides de l'État accordées pour la réalisation d'un projet; qu'elle ne portera pas atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé;

Considérant que cette dérogation n'est pas incompatible avec les engagements européens et internationaux de la France ;

Sur proposition de la secrétaire générale de l'Indre;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1^{er}:</u> Il est dérogé à l'article R. 2334-30 du Code général des collectivités territoriales en ce qui concerne la nature de la dépense subventionnable.

ARTICLE 2 : L'article 1er de l'arrêté DSIL du 6 mai 2021 est modifié comme suit :

Une subvention est attribuée au titre de l'exercice budgétaire 2021 à la commune du Pont-Chrétien-Chabenet.

Cette subvention est destinée à la transformation et l'isolation du rez-de-chaussée de l'ancienne école pour la création d'un cabinet médical (kinésithérapeute, infirmière).

ARTICLE 3: La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre et le directeur régional des Finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Châteauroux, le 12.5.613

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire, et par délégation, le Préfet de l'Indre,

85 _

Stéphane BREDIN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire

Secrétariat général pour les affaires régionales

181 rue de Bourgogne 45042 ORLÉANS CEDEX

- un recours hiérarchique, adressé : au ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :
 - un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif

28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS CEDEX 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

36-2023-01-12-00005

Arrêté de dérogation du 12/01/2023 portant modification de la destination d'une subvention DSIL à la commune de CLUIS



Secrétariat général pour les affaires régionales

Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ DE DÉROGATION N° 36-202**3**- 42 ~ 00 2 DU 42. 1. 10 1/2 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 6 MAI 2021 ATTRIBUTIF DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL À LA COMMUNE DE CLUIS

La préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R. 2334-39 du Code général des collectivités territoriales relatif à la dotation de soutien à l'investissement local ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, portant modification du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'arrêté de la préfète de la région Centre-Val de Loire du 22 avril 2022 portant délégation de signature à M. Stéphane BREDIN, préfet de l'Indre, pour procéder à la signature des décisions d'attribution de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local lorsque l'attributaire est situé dans son département;

Vu l'arrêté du 6 mai 2021 attributif de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local à la commune de Cluis pour l'installation d'une pompe à chaleur à la mairie ;

Vu le courrier en date du 22 novembre 2022 du maire de Cluis sollicitant, à titre dérogatoire, le maintien de la subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur dans l'ancien presbytère transformé en logements communaux en lieu et place de la mairie ;

Considérant que la demande est justifiée puisque l'installation en mairie, bâtiment inscrit au titre des Monuments historiques, n'a pu être réalisée en raison de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France;

Considérant qu'aux termes de l'article R. 2334-31 du Code général des collectivités territoriales le préfet peut autoriser la modification de l'affection de l'investissement subventionné;

1/3

Préfecture de la region Centre-Val de Loire – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1 Tél. (standard) 02 38 91 45 45 – www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire

Considérant que la municipalité propose l'installation de la pompe à chaleur sur un autre bâtiment ;

Considérant que la future opération doit permettre l'amélioration de chauffage de logements communaux ;

Considérant que la dérogation doit permettre à la collectivité de conserver le bénéfice des aides de l'État accordées pour la réalisation d'un projet; qu'elle ne portera pas atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé;

Considérant que cette dérogation n'est pas incompatible avec les engagements européens et internationaux de la France ;

Sur proposition de la secrétaire générale de l'Indre;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: Il est dérogé à l'article R. 2334-30 du Code général des collectivités territoriales en ce qui concerne la nature et le taux de subvention appliqué au montant de la dépense subventionnable.

ARTICLE 2 : L'article 1er de l'arrêté DSIL du 6 mai 2021 est modifié comme suit :

Une subvention est attribuée au titre de l'exercice budgétaire 2021 à la commune de Cluis. Cette subvention est destinée à l'installation d'une pompe à chaleur dans l'ancien presbytère transformé en logements communaux.

ARTICLE 3 : L'article 3 de l'arrêté DSIL du 6 mai 2021 est modifié comme suit :

La dépense subventionnable est une dépense d'investissement.

Son montant prévisionnel hors taxe est de : 35 138 €.

Pour la réalisation de l'action visée à l'article 1^{er} et éligible à la dotation de soutien à l'investissement public local, le montant prévisionnel de l'aide financière de l'État :

- est fixé à 26 246 €,
- soit 74,69 % de la dépense subventionnable.

Cette aide de l'État ne peut pas avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

ARTICLE 4: La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre et le directeur régional des Finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Châteauroux, le 12 . T. Lus

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire, et par délégation,

le Préfet de l'Indre,

r> -

Stéphane BREDIN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 de suivants du Code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire
 - Secrétariat général pour les affaires régionales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLÉANS CEDEX

- un recours hiérarchique, adressé : au ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;
 - un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif

28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

36-2023-01-19-00001

arrêté modif composition CDAC



ARRÊTÉ N° 36-2023- du modifiant l'arrêté n° 36-2021-12-23-00001 du 23 décembre 2021 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de l'Indre

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le Code de commerce notamment les articles L. 751-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial;

Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté n° 36-2021-12-23-00001 du 23 décembre 2021 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de l'Indre ;

Vu le départ de Monsieur Christian THOMAS, Union Fédérale des consommateurs Que Choisir, et son remplacement par Monsieur Gilbert DEDOURS;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er}, 2^e alinéa, point a) Collège « consommation et protection des consommateurs » est modifié comme suit :

- Monsieur Pascal BORDAT, association Force Ouvrière Consommateurs;
- Madame Bernadette MARANDON, Union fédérale des consommateurs Que Choisir;
- Monsieur Gilbert DEDOURS, Union fédérale des consommateurs Que Choisir;
- Monsieur Hubert JOUOT, Fédération départementale de l'Indre des Familles Rurales;
- Madame Michelle GREGOIRE, Fédération départementale de l'Indre des Familles Rurales;
- Monsieur Christian NAUBRON, association Force Ouvrière Consommateurs.

Place de la Victoire et des Alliés - CS 80583 - 36019 CHÂTEAUROUX Cedex - Tél.: 02 54 29 50 00 - www.indre.gouv.fr

Ces personnalités exercent un mandat de trois ans renouvelable. Si elles perdent la qualité en vertu de laquelle elles ont été désignées, ou en cas de démission, de décès ou de déménagement hors du département, leur remplaçant est désigné, sans délai, pour la durée du mandat restant à courir.

<u>Article 2</u>: La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Pour le Préfet et par délégation, la Secrétaire générale

Nadine CHAÏB

36-2023-01-06-00002

Arrêté portant délégation de signature à M. Gilles HALBOUT recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours.



ARRETE dy 6 j'anvice 20 23

portant délégation de signature à Monsieur M. Gilles HALBOUT, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours,

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le code de la commande publique;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration;

Vu le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative :

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de l'académie Orléans-Tours ;

Vu le décret du 22 décembre 2022 paru au Journal Officiel n°0297 du 23 décembre 2022 portant nomination de M. Gilles HALBOUT, en qualité de recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

Place de la Victoire et des Alliés, CS 80583, 36019 CHATEAUROUX cedex - Tél: 02 54 29 50 00 - www.indre.gouv.fr

Vu le protocole national entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021;

Vu l'ensemble des codes et textes régissant les matières dans lesquelles est appelé à s'exercer le pouvoir de signature conféré au recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Indre ;

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Délégation de signature est donnée à M. Gilles HALBOUT, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de signer tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions pour lesquelles le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de département en application des dispositions de l'article 8 du décret du 9 décembre 2020 susvisé.

Article 2 : Sont exclus de la délégation de signature prévue à l'article 1er, les actes suivants :

- 1) Documents ou actes ayant un caractère réglementaire ou d'orientation générale, ainsi que toutes correspondances destinées aux administrations centrales et comportant des propositions de décisions ou des comptes-rendus d'activité;
- 2) Toute correspondance adressée aux ministres, aux parlementaires, président du conseil départemental et président du conseil régional, ainsi que celles adressées aux maires et présidents de groupements de communes lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relative à la gestion courante ou au fonctionnement du service ;
- 3) Les actes faisant griefs notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisations, ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une décision discrétionnaire;
- 4) Les conventions liant l'État à des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État ;
- 5) Les arrêtés portant nomination des membres de commissions et comités départementaux ;
- 6) L'arrêté portant nomination du Délégué départemental à la vie associative ;
- 7) Les mémoires adressés au tribunal administratif, les déclinatoires de compétence, ainsi que les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité;
- 8) Les communiqués de presse et les correspondances ayant le caractère d'une prise de position de l'État ;

Place de la Victoire et des Alliés, CS 80583, 36019 CHATEAUROUX cedex - Tél: 02 54 29 50 00 - www.indre.gouv.fr

- 9) Les arrêtés d'homologation des enceintes sportives, d'opposition à l'ouverture ou à l'organisation de séjours de vacances et de fermeture, totale ou provisoire, des accueils collectifs de mineurs et des établissements d'activités physiques et sportives ;
- 10) Les mesures de police administratives individuelles de suspension ou d'interdiction d'exercer de manière temporaire ou définitive à l'encontre de toute personne dont le maintien en activité présenterait des risques pour la santé et la sécurité des mineurs fréquentant des accueils collectifs de mineurs ou dont le maintien en activité constituerait un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants.

<u>Article 3</u>: M. Gilles HALBOUT, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, est habilité à présenter devant les juridictions administratives et judiciaires, les observations orales de l'État à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État.

<u>Article 4</u>: En application de l'article 44-I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, M. Gilles HALBOUT peut donner subdélégation de signature au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Indre, au chef du service départemental à la jeunesse, l'engagement et aux sports et aux agents placés sous son autorité.

La décision de subdélégation sera transmise à la préfecture de l'Indre, service de la coordination interministérielle et fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture.

<u>Article 5</u>: L'arrêté préfectoral n°36-2022-12-21-00001 du 21 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Stéphane LERAY, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans Tours est abrogé.

<u>Article 6</u>: Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours et la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à la rubrique « recueil des actes administratifs ».

. . .

stecture de

Stéphane BREDIN

Place de la Victoire et des Alliés, CS 80583, 36019 CHATEAUROUX cedex - Tél: 02 54 29 50 00 - www.indre.gouv.fr

36-2023-01-17-00002

Arrêté portant délégation de signature à Mme Christine DIACON, directrice régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire.



Direction du Développement Local et de l'Environnement

ARRÊTÉ de 17 j'amine 2023 portant délégation de signature à Mme Christine DIACON, directrice régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire,

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code du patrimoine;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, et notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 novembre 2022 portant nomination de Mme Christine DIACON, en tant que directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire;

Vu l'ensemble des codes et textes régissant les matières dans lesquelles est appelé à s'exercer le pouvoir de signature conféré à Mme Christine DIACON, en tant que directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire;

Sur proposition de la secrétaire générale;

ARRÊTE

Place de la Victoire et des Alliés - CS 80583- 36019 CHÂTEAUROUX Cedex - site internet : www. indre.gouv.fr

<u>Article 1er</u>: Délégation de signature est donnée à Mme Christine DIACON, directrice régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire, à l'effet de signer au nom du préfet de l'Indre, et dans le cadre des missions dévolues à son service, les actes ci-après énumérés, y compris ceux pris suite à un recours gracieux :

- 1°) les décisions d'autorisation prises en application de l'article L.621-32 du code du patrimoine lorsqu'elles ne concernent pas des travaux pour lesquels le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager ou la déclaration préalable est nécessaire ;
- 2°) les autorisations de travaux sur immeuble situé dans un site classé, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation du ministre chargé des sites, en application des articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement;

Une copie des autorisations mentionnées ci-dessus sera transmise au préfet.

<u>Article 2</u>: Sont exclus de la délégation de signature :

- les correspondances adressées aux ministres, aux parlementaires, au président et aux conseillers régionaux, au président et aux conseillers départementaux, aux présidents et aux conseillers de la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole et des communautés de commune, aux maires des villes chefs-lieux de département et d'arrondissement, à l'exception de celles visées à l'article 1er du présent arrêté,
- les mémoires produits devant les juridictions de l'ordre administratif.

<u>Article 3</u>: En sa qualité de directrice régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire, Mme Christine DIACON peut, dans les conditions prévues par le III de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié par l'article 27 du décret du 16 février 2010 susvisé, donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux attributions et compétences cités à l'article 1^{er} dudit arrêté.

<u>Article 4</u>: La secrétaire générale et la directrice régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, dans la rubrique « recueil des actes administratifs ».

8 >

Stéphane BREDIN

36-2023-01-17-00001

Arrêté du 17 janvier 2023 portant convocation des électeurs de la commune de Paudy les dimanches 5 et 12 mars 2023 pour l'élection de 4 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalité de dépôt des candidatures



Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ du 17 janvier 2023 portant convocation des électeurs de la commune de PAUDY les dimanches 5 et 12 mars 2023 pour l'élection de 4 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures

LA SOUS-PRÉFÈTE D'ISSOUDUN ET DE LA CHÂTRE

Vu le code électoral;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire ministérielle INTA1625463J du 19 septembre 2016 relative à l'organisation des élections partielles ;

Vu la circulaire ministérielle INTA1637796J du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

Vu le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de madame Sabrina LADOIRE, en qualité de souspréfète des arrondissements d'Issoudun et La Châtre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2022 fixant le nombre, l'emplacement et les périmètres des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu les démissions de leur fonction de conseiller municipal de M. Dominique HELIERE, de Mme Bénédicte HENRY, de M. Mehdi BOUZID, et de Mme Pauline QUEUEDEVILLE, dont la dernière démission a été reçue en mairie de Paudy le 16 décembre 2022 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de Paudy est composé de 11 membres ;

Considérant que le conseil municipal de Paudy a perdu le tiers de ses membres ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 258 du code électoral, lorsque le conseil municipal a perdu, par l'effet des vacances survenues, le tiers ou plus de ses membres, il est, dans le délai de trois mois à dater de la dernière vacance, procédé à des élections complémentaires ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 247 du code électoral, les électeurs sont convoqués pour des élections partielles par arrêté du sous-préfet d'arrondissement et que cet arrêté de convocation est publié dans la commune concernée six semaines au moins avant l'élection ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: les électeurs de la commune de PAUDY sont convoqués le **dimanche 5 mars 2023** à l'effet de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux. Le régime électoral applicable étant celui des communes de moins de 1000 habitants, l'élection se fera au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, tel qu'il est défini dans le chapitre II du titre IV du livre 1^{er} du code électoral.

<u>Article 2</u> : le scrutin sera ouvert à 8 heures, dans le bureau de vote désigné par l'arrêté préfectoral du 30 août 2022 susvisé, et clos le même jour à 18 heures.

<u>Article 3</u> : si un second tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu le **dimanche 12 mars 2023** dans les mêmes conditions.

<u>Article 4</u>: l'élection aura lieu à partir de la liste électorale principale et de la liste électorale complémentaire municipale extraites du répertoire électoral unique et à jour des tableaux prévus aux articles R. 13 et R. 14 du code électoral sans préjudice des dispositions de l'article L. 20 du code électoral.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin, soit jusqu'au **vendredi 27 janvier 2023**.

Les listes d'émargement seront donc établies à partir de la liste électorale arrêtée au 27 janvier 2023 complétée :

- du tableau des inscriptions et des radiations intervenues depuis la dernière réunion de la commission de contrôle (publié le lendemain de la réunion de la commission de contrôle qui devra se réunir entre le 21° et le 24° jour précédant le scrutin (soit entre le 9 février et le 12 février 2023) ou à défaut au plus tard le vingtième jour qui précède la date du scrutin, soit le lundi 13 février 2023) ;
- du tableau des inscriptions prises en application de l'article L. 31 et des radiations depuis la dernière réunion de la commission de contrôle (publié au plus tard cinq jours précédant le scrutin, **soit le mardi 28 février 2023**).

<u>Article 5</u>: les déclarations de candidature devront être déposées à la sous-préfecture d'Issoudun <u>sur rendezvous pris en appelant le 02 54 29 50 34</u>, du lundi 13 février 2023 au mercredi 15 février 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le jeudi 16 février 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature faite sur l'imprimé CERFA n°14996*03 accompagnée des pièces justificatives demandées. Ces imprimés sont disponibles auprès de la mairie de Paudy et sur le site internet de la préfecture www.indre.gouv.fr (Actions de l'État - citoyenneté et élections - élections municipales partielles). une postale, par télécopie ou message électronique n'est admis.

En ce qui concerne le second tour, en application des dispositions de l'article L255-3 du code électoral, seuls peuvent s'y présenter les candidats présents au premier tour, sauf si leur nombre est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Dans cette hypothèse, une nouvelle période de dépôt de candidatures aura lieu, <u>sur rendez-vous, à la sous-préfecture d'Issoudun en appelant le 02 54 29 50 34</u>, le **lundi 6 mars 2023** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le **mardi 7 mars 2023** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou message électronique n'est admis.

<u>Article 6</u>: Conformément aux dispositions de l'article L. 47 A du code électoral, la campagne électorale pour le premier tour est ouverte le lundi 20 février 2023 à zéro heure et s'achève le samedi 4 mars 2023 à zéro heure.

En cas de second tour, la campagne électorale est ouverte le lundi 6 mars 2023 à zéro heure et close le samedi 11 mars 2023 à zéro heure.

<u>Article 6</u>: la sous-Préfète d'Issoudun et de la Châtre et Madame le Maire de la commune de PAUDY sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, sur le site Internet de la préfecture et affiché dans la commune. Une copie sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de Châteauroux et à Monsieur le Préfet de l'Indre.

La Sous-préfète d'Issoudun et La Châtre,

Sabrina LADOIRE

Arrêté portant convocation des électeurs de la commune de PAUDY les dimanches 5 et 12 mars 2023 pour l'élection de 4 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures - page 2/3

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Préfet de l'Indre, place de la Victoire et des Alliés CS 80583 36019 Châteauroux CEDEX,
- d'un recours hiérarchique adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Place Beauvau Paris 8^{ème},
- d'un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Limoges 1 cours Vergniaud 87000 Limoges ou par l'application <u>www.telerecours.fr</u>.

Calendrier des élections complémentaires de Paudy

Date	Opérations à effectuer
27 janvier 2023	Clôture des listes électorales
du 9 au 12 février 2023	Réunion de la commission de contrôle des listes électorales Les travaux de la commission de contrôle seront suivis de <u>l'arrêt des listes électorales</u> , dès le lendemain de sa réunion, même en l'absence de quorum à la réunion de la commission, soit lundi 13 février 2023
du 13 au 16 février 2023	Dépôt des candidatures à la sous-préfecture d'Issoudun
du 20 février 2023, 0h au 4 mars 2023, 0 h	Campagne électorale du premier tour
mardi 28 février 2023	Date limite de publication du tableau des inscriptions dérogatoires prises en application de l'article L30 du code électoral et des radiations depuis la dernière réunion de la commission de contrôle
dimanche 5 mars 2023	1er tour du scrutin
6 et 7 mars 2023	Dépôt des candidatures à la sous-préfecture d'Issoudun, si le nombre de candidatures au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir (4)
du 6 mars, 0 h au 11 mars 2023, 0h	Campagne électorale du second tour
dimanche 12 mars 2023	2nd tour du scrutin

Arrêté portant convocation des électeurs de la commune de PAUDY les dimanches 5 et 12 mars 2023 pour l'élection de 4 conseillers municipaux et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures - page 3/3